

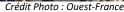
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

EXERCICE 2019







SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE	2
I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIE D'EAU POTABLE	
1.1 Présentation du territoire desservi	4
1.2 Conditions d'exploitation du service	
1.3 Prestations assurées dans le cadre des services	15
1.4 Nombre d'abonnés	16
1.5 Estimation de la population desservie	17
1.6.1 Points de prélèvement : 1.6.2 Unités de distribution sur le SEA :	18
1.7.1 Détails des volumes d'eau potable mis en œuvre par secteur :	21 28
1.8 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable :	
II. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	32
2.1 Fixation des tarifs en vigueur	32
2.2 Prix du service et principes de facturation	33
2.3 Evolution de la facture d'eau pour l'usager domestique	
2.4 Recettes d'exploitation	35
III. INDICATEURS DE PERFORMANCE	37
3.1 Qualité de l'eau mise en distribution (P101.1 et P102.1)	37
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P 1	.03.2) : 39
3.3 Indicateurs de performance du réseau	41

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3) :	41
3.3.2 Indice linéaire de pertes en réseau (P 106.3) :	43
3.3.3. Renouvellement du réseau (P107.2)	
3.4 Autres indicateurs suivant décret 2007-675 et arrêté du 2 m	ai 2007 45
3.4.1 Autres indicateurs de performances du service :	
3.4.3 Synthèse des indicateurs de performances du Syndicat d'Eau de l	
IV DONNEES BUDGETAIRES :	47
4.1 Indicateurs liées aux impayés et irrécouvrables :	47
4.1.1 Taux d'impayés (P151.1)	
4.1.2 Pertes sur créances irrecouvrables et contentieux	47
4.1.3 Cumuls des impayés toutes parts Confondues	
4.2 Financement des investissements du service :	49
Travaux engagés et réalisés	49
Travaux réceptionnés en 2019 :	49
4.2.1 Réseaux :	49
4.2.2 Ouvrages :	50
4.2.3 Etudes principales :	50
4.3 Etat de la dette	51
4.4 Amortissements	51
ANNEXES	52
I. Tarifs	
II. Note d'information de l'Agence de l'eau Loire Bretagne	
	61

I. Caractéristiques techniques du service public de distribution d'eau potable

1.1 Présentation du territoire desservi

Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU

Siège de la Collectivité: 12 rue Joseph Fourier,

49070 BEAUCOUZE

Téléphone : 02 41 34 40 00

Statuts : Syndicat Mixte Fermé d'eau potable en date du 13 décembre 2017
Collectivités adhérentes : Anjou Bleu Communauté, Communauté de communes du Haut-Anjou,

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, Communauté de

communes Loire Layon Aubance,

L'ensemble des anciens syndicats ayant fusionné pour créer le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) sont listés dans le tableau suivant. Les communes nouvelles du périmètre du SEA sont matérialisées en gras, ainsi que les anciennes communes ou communes déléguées indiquées entre parenthèses.

Le syndicat d'eau de l'Anjou a été créé au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit donc du deuxième Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de la nouvelle structure.

Au 1^{er} janvier 2019, les communes du Maine et Loire du SIAEP de Bierné ont intégré le Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Au 1^{er} Janvier 2020, le syndicat devrait être pleinement compétent sur l'ensemble des 4 communautés de communes membres avec l'intégration des communes de Chaudefonds-sur-Layon, Faye d'Anjou et Champ-sur-Lyon (actuellement membres du SMAEP des eaux de Loire) suite à la dissolution du SMAEP des Eaux de Loire.

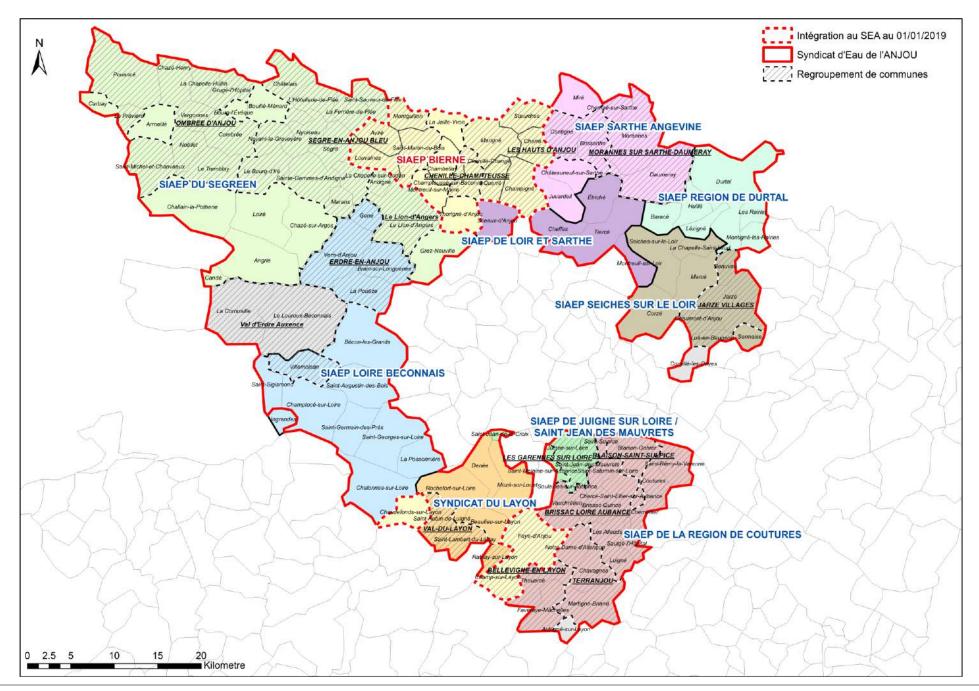
ANCIENNES STRUCTURES	COMMUNES
SIAEP DU SEGREEN	ANGRIE, ARMAILLE, BOUILLE-MENARD, BOURG-L'EVEQUE, CANDE, CARBAY, CHALLAIN-LA-POTHERIE, CHAZE-SUR-ARGOS, GREZ-NEUVILLE, LE LION D'ANGERS (ANDIGNE, LE LION-D'ANGERS), OMBREE D'ANJOU (LA CHAPELLE-HULLIN, CHAZE-HENRY, COMBREE, GRUGE-L'HOPITAL, NOELLET, POUANCE, LA PREVIERE, SAINT-MICHEL-ET-CHANVEAUX, LE TREMBLAY, VERGONNES), SEGRE-EN-ANJOU-BLEU (LA FERRIERE-DE-FLEE, LE BOURG-D'IRE, CHATELAIS, L'HOTELLERIE-DE-FLEE, MARANS, NYOISEAU, SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNE, SAINT-SAUVEUR-DE-FLEE, LA CHAPELLE-SUR-OUDON, NOYANT-LA-GRAVOYERE, SEGRE), LOIRE, MONTREUIL-SUR-MAINE
SIAEP SARTHE ANGEVINE	LES HAUTS D'ANJOU (BRISSARTHE, CONTIGNE), MIRE, MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY (MORANNES, CHEMIRE-SUR-SARTHE, DAUMERAY), CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, JUVARDEIL
SIAEP REGION DE DURTAL (PARTIEL)	DURTAL, LES RAIRIES, MONTIGNE LES RAIRIES, LEZIGNE, HUILLE, BARACE
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	JARZE VILLAGES (BEAUVAU, CHAUMONT-D'ANJOU, JARZE, LUE-EN-BAUGEOIS), CORZE, LA CHAPELLE SAINT LAUD, MARCE, SEICHES SUR LE LOIR, SERMAISE

SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (PARTIEL)	BLAISON-SAINT-SULPICE (SAINT SULPICE, BLAISON GOHIER), BRISSAC LOIRE AUBANCE (LES ALLEUDS, BRISSAC-QUINCE, CHARCE SAINT-ELLIER-SUR-AUBANCE, LUIGNE, SAINT REMY LA VARENNE, SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE, SAULGE-L'HOPITAL, VAUCHRETIEN, CHEMELLIER, COUTURES), TERRANJOU (CHAVAGNES, NOTRE-DAME-D'ALENCON, MATIGNE-BRIAND), BELLEVIGNE-EN-LAYON (THOUARCE, FAVERAYE-MACHELLES)
SYNDICAT DU LAYON	BEAULIEU-SUR-LAYON, DENEE, MOZET-SUR-LOUET, BELLEVIGNE-EN-LAYON (RABLAY-SUR-LAYON), ROCHEFORT-SUR-LOIRE, VAL-DU-LAYON (SAINT-AUBIN-DE-LUIGNE, SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY)
SIAEP LOIRE BECONNAIS	BECON-LES-GRANITS, CHAMPTOCE-SUR-LOIRE, ERDRE-EN-ANJOU (BRAIN-SUR-LONGUENEE, VERN D'ANJOU, LA POUEZE, GENE), SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS, SAINT-GEORGE-SUR-LOIRE, SAINT-GERMAIN-DES-PRES, SAINT-SIGISMOND, VAL D'ERDRE-AUXENCE: VILLEMOISAN, LA POSSONNIERE, CHALONNES-SUR-LOIRE (contrat spécifique à cette commune)
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	CHEFFES, ETRICHE, MONTREUIL-SUR-LOIR, SCEAUX-D'ANJOU, TIERCE.
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX, LES GARENNES SUR LOIRE (JUIGNE-SUR-LOIRE, SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS), SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE
SIAEP BIERNE (PARTIEL)	SEGRE-EN-ANJOU-BLEU (MONTGUILLON, AVIRE, LOUVAINES, SAINT MARTIN DU BOIS), LES HAUTS D'ANJOU (CHERRE, CHAMPIGNE, MARIGNE, SOEURDRES, QUERRE), CHENILLE-CHAMPTEUSSE (CHAMPTEUSSE-SURBACONNE, CHENILLE-CHANGE), LA JAILLE-YVON, CHAMBELLAY, MONTREUIL-SUR-MAINE, THORIGNE-D'ANJOU.
Commune déléguée du LOUROUX-BECONNAIS	VAL D'ERDRE-AUXENCE (LE LOUROUX-BECONNAIS)
Commune déléguée de la CORNUAILLE	VAL D'ERDRE-AUXENCE (CORNUAILLE)
SMAEPA DE LA REGION SUD SAUMUROISE (PARTIEL)	AUBIGNE-SUR-LAYON
SIAEP DE BEAUFORT (PARTIEL)	CORNILLE-LES-CAVES

Les communes suivantes intégreront le SEA au 1er janvier 2020		
STRUCTURES	COMMUNES	
SMAEP des EAUX de LOIRE (PARTIEL)	CHAUDEFONDS-SUR-LAYON, BELLEVIGNE-EN-LAYON (CHAMPS-SUR-LAYON, FAYE-D'ANJOU)	

La commune déléguée d'INGRANDES (nouvelles communes d'INGRANDES-LE FRENES SUR LOIRE) est actuellement gérée par le SEA mais elle se situe en dehors du périmètre de ce dernier et sera intégrée à ALTANTIC'eau à partir du 1^{er} Janvier 2020.

En 2019, les communes d'Aubigné sur Layon (ex- SMAEPA SUD SAUMUROIS) et de Cornillé les Caves (ex SIAEP De Beaufort) sont inclues dans des contrats d'exploitation gérés, par d'autres structures (respectivement la CASVL et la Communauté de Commune de Baugeois Vallée), jusqu'en 2020. Les données recueillies sont incomplètes sur ces communes et ont fait l'objet d'estimations.



Le syndicat d'Eau de l'Anjou est composé de 4 membres que sont :

- la Communauté de communes d'Anjou Bleu Communauté,
- la Communauté de communes du Haut-Anjou,
- la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe,
- la Communauté de communes Loire Layon Aubance,

Selon l'INSEE, ces 4 communautés de communes comptaient 154 941 habitants en 2017.

Le Syndicat exerce la totalité des compétences liées à l'eau potable : Production, protection des ouvrages de prélèvement, Traitement, Transfert, Stockage et Distribution.

Une Commission Consultative des Services Publics Locaux a été créée par délibération en date du 18/05/2018.

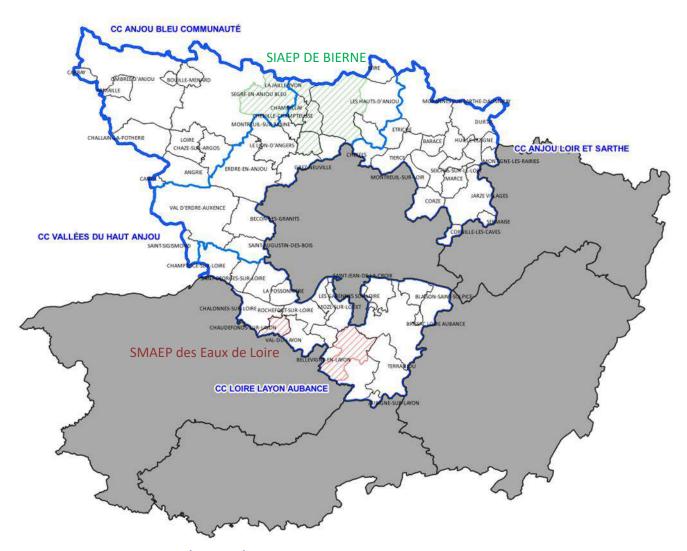


FIGURE 1. CARTE DU SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU DANS LE DEPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE

1.2 Conditions d'exploitation du service

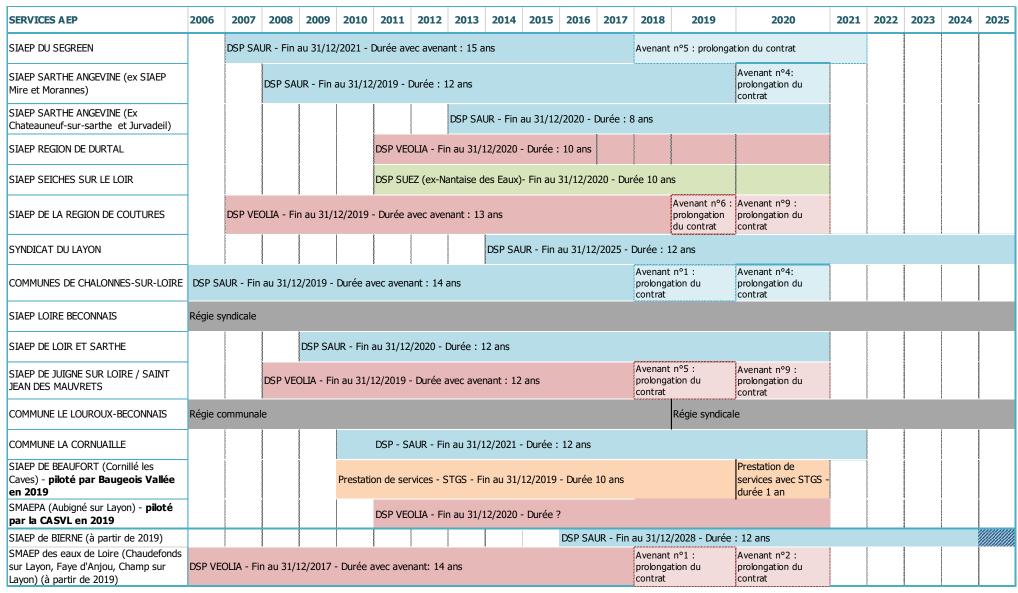


FIGURE 2. MODE DE GESTION DES SERVICES DU SEA

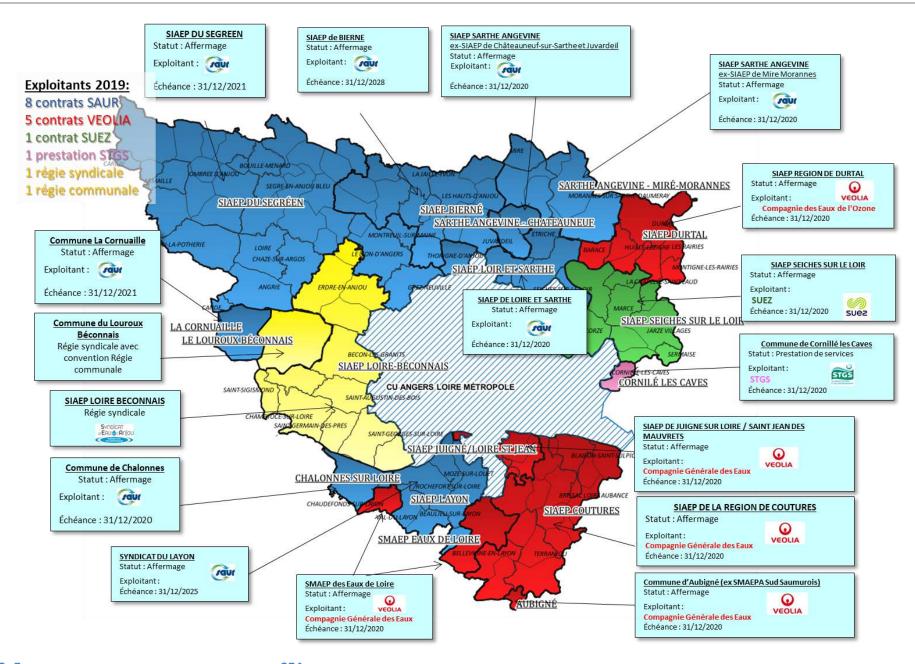


FIGURE 3. ECHEANCE DES CONTRATS SUR LE PERIMETRE DU SEA

Avenants aux contrats :

SIAEP DU SEGREEN:

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/01/2011	Modification d'ouvrages achat d'eau à Angers Loire Métropole, équipement des compteurs, modification du règlement de service, analyses, compte-rendu et rémunération du délégataire.
2	01/01/2013	Prise en compte de la station située à St Aubin du Pavoil à Segré et de son renouvellement, prise en compte des analyses, modification du règlement de service (fuites après compteur) et prise en compte du guichet unique.
3	26/07/2016	Prise en compte de nouveaux ouvrages, de nouvelles données techniques et financières et mise au point administratives.
4	09/03/2017	Modification du périmètre d'affermage : intégration de la Ferrière de Flées et de Saint Sauveur de Flées, engagement sur le rendement primaire du réseau ; modifications tarifaires.
5	01/01/2018	Nouvelles données financières, travaux concessifs, prolongation du contrat au 31/12/2021
6	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

SIAEP DE SARTHE ANGEVINE (ex SIAEP Mire et Morannes) :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	28/04/2011	Renouvellement des compteurs par des appareils équipés d'une tête émettrice et d'un équipement radio Nouveaux indices de révision des tarifs Engagement de rendement de réseau
2	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.
3	26/04/2019	Modification de la rémunération du délégataire pour prise en compte des couts réels d'exploitation de l'usine de Moulin du Pendu.
4	26/12/2019	Prolongation du contrat au 31/12/2020 Modification du renouvellement programmé et de la rémunération du délégataire. Modification du protocole de fin de contrat.

SIAEP DE SARTHE ANGEVINE (Ex Châteauneuf-sur-Sarthe et Juvardeil) :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.
2	26/12/2019	Modification du renouvellement programmé, Modification du protocole de fin de contrat.

SIAEP DE LA REGION DE DURTAL :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	10/01/2017	Création d'un compte "fonds de renouvellement"; nouveau règlement de service et modification tarifaire.
2	01/01/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.
2 bis	02/08/2019	Substitution du SEA et de la communauté de communes de Baugeois Vallée au Syndicat de la région de Durtal et répartition des ouvrages et du renouvellement entre les 2 collectivités.

Un avenant est en préparation pour 2020 concernant la mise en œuvre d'un protocole de fin de contrat.

SIAEP DE LA REGION DE COUTURES :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	20/07/2007	Modifications des dates de relevés, modification de la rédaction des articles 8.5 et 9.2.
2	30/06/2009	Adhésion de la commune de Martigné Briand.
3	19/07/2010	Adhésion des communes de Gennes et des Rosiers ; prise en compte des nouvelles dispositions réglementaires en matière de prélèvements, puits forages et ouvrages de récupérations des eaux de pluie et modification du règlement de service.
4	01/07/2013	Prise en charge de nouvelles installations suite à la réhabilitation de l'usine et 38 compteurs de sectorisation. Nouveau programme de renouvellement. Modification de la rémunération du délégataire.
5	01/07/2016	Prise en charge de nouvelles installations ; mise à l'arrêt de l'usine de traitement de « Saint Eusèbe » ; mise en place de nouvelle facture clientèle ; prise en compte de l'impact clientèle suite aux nouvelles réglementations et modification tarifaire.
6	01/01/2018	Prolongation de contrat d'affermage jusqu'au 31/12/2019 et intégration des Bornes MONECA au patrimoine.
7	01/01/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.
8	16/12/2019	Substitution du SEA, de la communauté de communes de Baugeois Vallée, d'Angers Loire Métropole et de la communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire au Syndicat de la région de Coutures et répartition des ouvrages et du renouvellement entre les 4 collectivités.
9	24/12/2019	Prolongation de contrat d'affermage jusqu'au 31/12/2020. Retrait d'Angers Loire Métropole (St Mathurin sur Loire).

Un avenant est en préparation pour 2020 concernant la mise en œuvre d'un protocole de fin de contrat et la modification des opérations de renouvellement programmé.

SYNDICAT DU LAYON:

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.
2	23/12/2019	Modification de la rémunération du délégataire pour prise en compte des couts réels d'exploitation lié à l'état de l'usine de Rochefort sur Loire.

SIAEP SEICHES SUR LE LOIR:

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	23/03/2015	Augmentation du nombre de compteurs à renouveler. Nouveaux tarifs et indices de révision des tarifs, Mise en œuvre de la loi « construire sans détruire »
2	29/06/2018	Révision des indices de révision des tarifs. Cession de la DSP de Nantaise des Eaux à SUEZ.
3	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

Un avenant est en préparation pour 2020 concernant la mise en œuvre d'un protocole de fin de contrat.

COMMUNES DE CHALONNES-SUR-LOIRE :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
Annexe 1	01/04/2016	Protocole d'accord sur indice électricité
Annexe 2	01/01/2017	Adhésion au SIAEP LOIRE BECONNAIS
1	10/01/2018	Prolongation du contrat pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 31/12/2019, CSD, modification des conditions économiques.
Annexe	19/01/2018	Précision apportée à l'avenant 1
2	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.
3	26/12/2019	Prolongation du contrat au 31/12/2020 Modification du renouvellement programmé et du programme de remplacement de compteurs. Modification du protocole de fin de contrat.

SIAEP DE LOIR ET SARTHE :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/01/2012	Evolution du périmètre d'affermage : intégration des communes d'ECUILLE et SOULAIRE ET BOURG à la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole.
2	21/06/2013	ALM pour facturation usagers commune d'ECUILLE, SOULAIRE ET BOURG
3	01/01/2017	CSD, Loi Brottes, mise en place d'un SIG
4	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.
5	26/12/2019	Modification du programme de remplacement des compteurs, dépose et évacuation des répéteurs mis en place, Modification du protocole de fin de contrat

SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/01/2011	Adhésion de la Commune de Saint Melaine sur Aubance au 01/01/2011; contrôle des installations privées de prélèvement, de récupération et de réutilisation des eaux de pluie et nouveau règlement de service.
2	05/01/2011	Modification de la période des relevés de compteurs et des dates de facturation. Modification du tarif de base de la part du délégataire.
3	01/01/2018	Prolongation du contrat d'affermage pour 2 années
4	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.
5	26/12/2019	Prolongation du contrat au 31/12/2020 Modification du programme de remplacement de compteurs. Modification du protocole de fin de contrat.

COMMUNE LA CORNUAILLE :

	Date d'effet	Objet
Lettre avenant	07/06/2012	Indexation des tarifs liés au règlement de service
1	01/09/2018	Modification du régime de transfert de droit à TVA.

SIAEP DE BIERNE :

	Date d'effet	Objet
1	22/03/2019	Substitution du SEA, de la communauté du Pays de Château Gontier au SIAEP de Bierné et répartition des ouvrages et du renouvellement entre les
		2 collectivités.

1.3 Prestations assurées dans le cadre des services

Le tableau suivant décrit les prestations assurées par les délégataires et par les collectivités dans le cadre des contrats de délégation de service public. Il s'agit de prestations communes à l'ensemble des ex-syndicats, maintenant Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Par l'exploitant					
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.				
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des réclamations clients				
Mise en service	Des branchements.				
Entretien	De l'ensemble des ouvrages.				
Renouvellement	Des branchements, des canalisations <6 ml, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.				

	Par la Collectivité
Renouvellement	De la voirie, des branchements, des canalisations >6 ml, des forages, du génie civil.

1.4 Nombre d'abonnés

SERVICES	2017	2 018	2 019	Evolution	% SEA 2019
SIAEP DU SEGREEN	18 323	18 416	18 504	0,5%	25,8%
SIAEP SARTHE ANGEVINE	4 937	4 935	4 934	0,0%	6,9%
EX- MIRE - MORANNES	3 208	3 195	3 186	-0,3%	4,4%
EX - CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE	1 729	1 740	1 748	0,5%	2,4%
SIAEP Durtal (total)	5 213	5 218	5 279	1,2%	/
SIAEP REGION DE DURTAL (SEA)	3 253	3 254	3 297	1,3%	4,6%
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	4 035	4 070	4 138	1,7%	5,8%
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (total)	15 667	15 775	15 859	0,5%	/
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (SEA)	8 704	8 777	8 801	0,3%	12,3%
SYNDICAT DU LAYON	5 102	5 134	5 182	0,9%	7,2%
CHALONNES-SUR-LOIRE	3 027	3 067	3 093	0,8%	4,3%
SIAEP LOIRE BECONNAIS	9 775	9 907	10 056	1,5%	14,0%
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE (jusqu'en 2019)	929	929	944	1,6%	1,3%
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	3 869	3 925	3 961	0,9%	5,5%
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	2 915	3 000	3 046	1,5%	4,3%
COMMUNE LA CORNUAILLE	423	423	421	-0,5%	0,6%
COMMUNE LE LOUROUX BECONNAIS	1 280	1 285	1 342	4,4%	1,9%
COMMUNE D'AUBIGNE (SMAEPA)	169	167	166	-0,6%	0,2%
COMMUNE DE CORNILLE LES CAVES (SIAEP DE BEAUFORT)	256	262	261	-0,4%	0,4%
SIAEP de BIERNE (total)(à partir de 2019)	7 213	7 243	7 287	0,6%	/
SIAEP de BIERNE (SEA - à partir de 2019)	3 841	3 865	3 888	0,6%	5,4%
SMAEP Eaux de Loire (à partir de 2020)		1 509	1 497	-0,8%	2,1%
TOTALITE des syndicats présents sur le SEA	<i>73 286</i>	73 870	74 473	0,82%	
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (périmètre 2018)	66 068	66 622	67 202	0,87%	
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (périmètre 2019)*	69 909	70 487	71 090	0,86%	
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (périmètre 2020)**		71 067	71 643	0,81%	

Le **nombre d'abonnés** sur le territoire du syndicat est de **71 090** en 2019, il est en augmentation de 6.3% par rapport à l'année 2018, avec l'intégration des communes de l'ex SIAEP de Bierné. A périmètre constant, l'augmentation a été de 0.86% soit une hausse égale à celle observée en 2018. On peut noter que les territoires avec les augmentations les plus importantes sont les territoires situés à proximité d'Angers Loire Métropole (SIAEP LOIRE BECONNAIS, SIAEP de JUIGNE, SIAEP SEICHES SUR LE LOIR).

Le nombre d'abonnements en 2018 sur les communes du LOUROUX-BECONNAIS a été estimé (en rouge dans le tableau). Le nombre d'abonnés actifs sur cette commune est de 1342 abonnés, en 2019, suite à la reprise de cette commune par la régie syndicale.

1.5 Estimation de la population desservie

SERVICES	2019
SIAEP DU SEGREEN	41 172
SIAEP SARTHE ANGEVINE	6 370
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Chateauneuf)	4 071
SIAEP REGION DE DURTAL (Total)	11 038
dont SEA	6 768
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	9 533
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (Total)	34 063
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (estimation SEA)	18 506
SYNDICAT DU LAYON	11 540
Périmètre de la Régie Syndicale	23 248
Commune de CHALONNES	6 694
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	8 646
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	5 717
COMMUNE LA CORNUAILLE	1 025
COMMUNE D'AUBIGNE (SMAEPA)	366
COMMUNE DE CORNILLE LES CAVES (SIAEP DE BEAUFORT)	375
SIAEP de BIERNE (à partir de 2019)	19 572
SIAEP de BIERNE (SEA - à partir de 2019)	10 444
SMAEP Eaux de Loire (à partir de 2020)	3 085
TOTALITE des syndicats présents sur le SEA	159 046
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (périmètre 2019)	150 403
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (périmètre 2020)	153 488

Les données figurants en rouge, dans le tableau, ont fait l'objet d'une estimation, avec les dernières données disponibles. Selon ces estimations, le nombre d'habitants desservis par le SEA est de **141 330** habitants en 2019.

A noter que la population légale présente sur le périmètre du syndicat (périmètre 2019) est de **154 941** habitants. (Données INSEE)

1.6 Ressources en eau:

1.6.1 Points de prélèvement :

		Déhit n	ominal	Prélèvement	Prélèvement	Prélèvement	Variation
Ex-structures	Ouvrages	m³/h	m³/j	2017 (m ³)	2018 (m ³)	2019 (m ³)	2018/2019
	Station de Vritz Forage Kiriaie 1 à CANDE Prélèvement en nanne souterraine	60	1 200	Pas de comp	otage, renvoi sur la s	tation de VRITZ	
	Station de Vritz Forage des Thuyas à VRITZ Prélèvement en nappe souterraine	60	1 200	298 440	313 708	285 182	-9,1%
	Station de Chazé Henry (ancienne) Prélèvement Mines de fer à CHAZE- HENRY Prélèvement en nappe souterraine	220	4 400	523 300	585 579	448 992	-5 89%
SIA EP DU SEGREEN	Prélèvement Mines de fer à CHAZE- HENRY Prélèvement en nappe souterraine	220	1 100			102 652	-5,8%
	Prise d'eau de Chauvon LE LION- D'ANGERS -Prélèvement d'eau de surface	500	10 000	1 695 992	1 854 393	1 807 775	-2,5%
	Station de Segré Filière Oudon à SEGRE Prélèvement d'eau de surface	160	3 200	185 921	190 178	182 099	-4,2%
	Total des prélèvements [m³]	1000	20 000	2 703 653	2 943 858	2 826 700	-4,0%
	Station du Moulin de Pendu à MORANNES Prise d'eau brute dans la Sarthe	200	4 000	489 886	504 607	535 422	6,1%
SIAEP SARTHE ANGEVINE	Station route de Brissarthe à CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE Prise d'eau brute dans la Sarthe	100	2 000	217 156	218 357	209 639	-4,0%
	Total des prélèvements [m³]	300	6 000	707 042	722 964	745 061	3,1%
	Station Henri Gandon à DURTAL Prélèvement d'eau de surface	250	5 000	744 888	762 428	767 961	0,7%
SIAEP REGION DE DURTAL	Station de Vritz	762 428	767 961	0,7%			
		60	1 200			407 868	
	Station la Chartrie à SEICHES	40	800	510 495	511 749	110 268	1,2%
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	Station de Jarzé	60	1 200	287 609	305 556	312 929	2,4%
	Prefeix Pref	1,7%					
SIAEP DE LA REGION	Station de la "Chesnaie" à SAINT REMY	525		1 627 439	1 631 979	1 772 392	8,6%
DE COUTURES	Total des prélèvements [m³]	525	10 500	1 627 439	1 631 979	1 772 392	8,6%
SYNDICAT DU LAYON	Prise d'eau dans la nappe alluviale de	200	4 000	501 343	486 265	429 954	-11,6%
SHELCATEDELATOR		200	4 000	501 343	486 265	429 954	-11,6%
				82 508	105 382	115 920	10,0%
COMMUNE LE LOUROUX	Forage F1 des			82 508	105 382	115 920	10,0%
	Total des prélèvements [m³]	40	960	165 015	210 764	231 840	10,0%
	Puits P3 (prise d'eau dans la nappe	150	3000	652 735	596 091	676 351	13,5%
	Puits P2 Prise d'eau dans la nappe alluviale de	150	3000	701 848	640 942	629 089	-1,8%
SIAEP LOIRE BECONNAIS	Station du Boyau à SAINT-GEORGES Puits P1 Prise d'eau dans la nappe alluviale de	150	3000	185 773	169 652	224 868	32,5%
	Station de Chalonnes (mis à l'arret définitif en décembre 2019) Commune de Chalonnes-sur-Loire Prise d'eau dans la nappe alluviale de	60	1 200	314 284	262 786	199 591	-24,0%
	Total des prélèvements [m³]	510	10 200	1 854 640	1 669 470	1 716 986	2,8%
TOTAL PRELEVEMENTS SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	Total des prélèvements [m³]	2 945	58 900	9 102 124	9 245 033	9 321 959	0,8%

 $Les\ montants\ figurant\ en\ violet\ dans\ ce\ tableau\ ont\ fait\ l'objet\ d'une\ estimation.$

Les territoires de La CORNUAILLE et des ex-SIAEP DE LOIR ET SARTHE et DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS ne possèdent pas d'ouvrages de prélèvements sur le périmètre de leurs territoires.

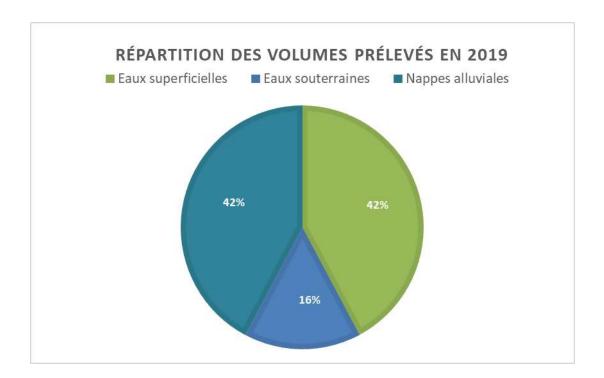
Le total des volumes prélevés est de 9 321 959 m3 en 2018. Il est en léger augmentation sur le périmètre du SEA.

On peut toutefois noter:

- Une baisse significative des volumes prélevés sur la station de Chalonnes, liés aux vieillissements des installations de l'usine et à un besoin de dilution de l'eau traitée pour répondre à une problématique qualité sur les produits de dégradation des pesticides. Cette installation a été arrêtée définitivement fin décembre 2019.
- Une augmentation des volumes prélevés malgré une baisse des volumes produits. Cela implique une baisse du rendement des usines.

Toutes les ressources utilisées disposent d'arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique. Afin d'améliorer la protection de ces ressources, le SEA a recruté un technicien responsable de la protection et du suivi de la ressource en eau pour la finalisation et la mise en œuvre des mesures de protection de la ressource. L'indice de protection de la ressource est de 80 sur la totalité des points de prélèvements du syndicat.

En 2019, le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de 58% en 2019, dont 42% dans la nappe alluviale de la Loire. Aucune de ces ressources n'est inscrite dans les Zones de Répartition des Eaux (ZRE).



1.6.2 Unités de distribution sur le SEA:

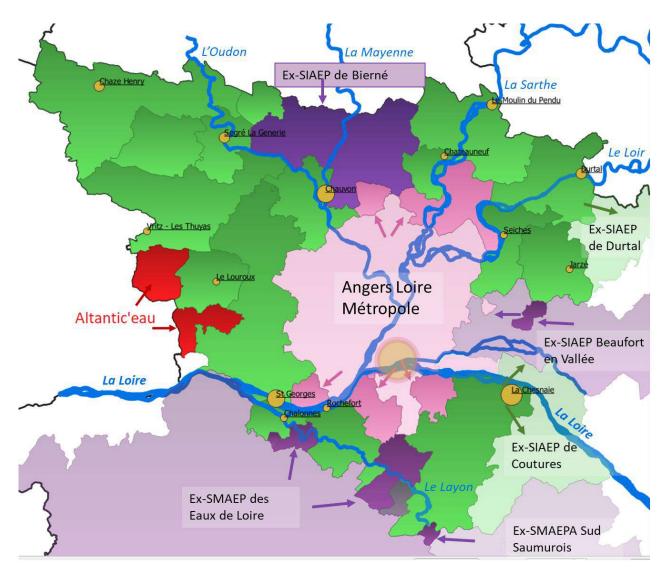


FIGURE 4. SCHEMA DE L'ALIMENTATION EN EAU DU SEA

Secteur du SEA issu d'un partage de syndicat et alimenté par une autre intercommunalité.	Ex-SIAEP partagé avec le SEA, fournissant de l'eau au SEA.	\Rightarrow	Principaux flux d'échanges d'eau
Secteur du SEA alimenté principalement par une ressource du SEA	Ex-SIAEP partagé avec le SEA, achetant de l'eau au SEA.	Moulin du Pendu	Usines de production du SEA, dont le diamètre est proportionnel à la capacité de l'usine.
Secteurs du SEA alimentés principalement par un achat d'eau à Angers Loire Métropole	Agglomération d'Angers Loire Métropole,		Usine de production d'eau des Ponts de Cé, sous maitrise d'ouvrage ALM
Secteurs du SEA alimentés principalement par un achat d'eau à Atlantic'eau			

Légende du Schéma

Le schéma ci-dessus, permet d'appréhender le fonctionnement global de l'adduction en eau sur le périmètre du SEA. Sur les secteurs en vert foncé, les abonnés du SEA sont alimentés par des usines, propriétés du SEA. Sur les secteurs foncés d'une autre couleur, les abonnés du SEA sont alimentés principalement par des usines, situées sur d'autre collectivités. A noter, qu'il n'est pas prévu de revoir fondamentalement ces alimentations, pour ne pas faire supporter, via le prix de l'eau, des investissements justifiés uniquement par une réorganisation territoriale.

1.7 Bilans des volumes 2019

1.7.1 Détails des volumes d'eau potable mis en œuvre par secteur :

	2017	2018	2019	Evolution 2019
SIA EP DU SEGREEN				/ 2018
Import depuis				
CA ANGERS LOIRE METROPOLE	173 583	183 275	177 728	-3,0%
ATLANTIC'EAU	244 652	232 251	227 701	-2,0%
SIAEP LOIRE BECONNAIS	1 802	598	1 550	159,2%
SIAEP BIERNE	29 274	48 902	52 639	7,6%
SIAEP CRAONNAIS (53)	1 588	2 844	1 349	-52,6%
CCPG (CHEMAZE (53))	40 387	10 347	0	-100,0%
TOTAL des importations	491 286	478 217	460 967	-3,6%
Production propre	2 457 590	2 587 311	2 509 673	-3,0%
TOTAL général (production + importation)	2 948 876	3 065 528	2 970 640	-3,1%
export vers		5 555 525		<i></i>
ATLANTIC'EAU	132	99	39	-60,6%
ATLANTIC'EAU (SIAEP DE LA REGION	152	33	33	00/070
D'ANCENNIS)	0	0	0	
SIAEP CRAONNAIS (53)	3 900	0	516	
SIAEP BIERNE	0	0	137	
TOTAL des exportations	4 032	99	692	599,0%
Volume mis en distribution	2 944 844	3 065 429	2 969 948	-3,1%
Volume de service	42 311	47 125	46 864	-0,6%
Volume de Service	72 311	7/ 123	T00 0F	-0,070
Volume sans comptage et sur purges CVM	3 626	3 773	3 818	1,2%
Volume annexes	45 937	50 898	50 682	-0,4%
Volume vendu aux abonnés domestiques	73 937	30 090	30 002	- U, + /U
Volume vendu aux abonnés non domestiques Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	2 408 900	2 527 812	2 468 225	-2,4%
Rendement	83,4%	84,1%	84,8%	- Z ₁ + 70
SIA EP SA RTHE A NGEVINE (MIRE MORA NNES) Import depuis SIAEP de BIERNE	21 874	9 426	15 637	66%
SIAEP de LOIRE ET SARTHE	598	134	0	-100%
TOTAL des importations	22 472	9 560	15 637	64%
Production propre		367 284	385 291	5%
TOTAL général (production + importation)	22 472	376 844	400 928	6%
TOTAL des exportations	0	0	0	
Volume mis en distribution	22 472	376 844	400 928	6%
Volume de service		3 983	4 753	19%
Volume sans comptage		532	570	
Volume annexes		4 515	5 323	18%
Volume vendu aux abonnés domestiques				
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	336 882	321 342	329 669	3%
Rendement		86,5%	83,6%	
SIA EP SARTHE A NGEVINE (Chateauneuf)		23/233		
Import depuis				
SIAEP de BIERNE	14 442	18 561	22 655	22%
SIAEP de LOIRE ET SARTHE	942	1 173	949	-19%
TOTAL des importations	15 384	19 734	23 604	20%
TOTAL des importations		200 928	180 294	-10%
Production propre	199 459			
Production propre TOTAL général (production + importation)	199 459 214 843	220 662	203 898	-8%
Production propre TOTAL général (production + importation)			203 898 0	-8%
Production propre TOTAL général (production + importation) TOTAL des exportations	214 843	220 662		
Production propre TOTAL général (production + importation) TOTAL des exportations Volume mis en distribution	214 843 0	220 662 0	0	-8%
Production propre TOTAL général (production + importation) TOTAL des exportations Volume mis en distribution Volume de service	214 843 0	220 662 0 220 662	0 203 898	-8% -10%
Production propre TOTAL général (production + importation) TOTAL des exportations Volume mis en distribution Volume de service Volume sans comptage	214 843 0	220 662 0 220 662 980	203 898 883	-8% -10% 3%
Production propre TOTAL général (production + importation) TOTAL des exportations Volume mis en distribution Volume de service Volume sans comptage Volume annexes	214 843 0 214 843	220 662 0 220 662 980 273	203 898 883 280	-8% -10% 3%
Production propre TOTAL général (production + importation) TOTAL des exportations Volume mis en distribution Volume de service Volume sans comptage Volume annexes Volume vendu aux abonnés domestiques	214 843 0 214 843	220 662 0 220 662 980 273	203 898 883 280	-8% -10% 3%
Production propre TOTAL général (production + importation) TOTAL des exportations Volume mis en distribution Volume de service Volume sans comptage Volume annexes	214 843 0 214 843	220 662 0 220 662 980 273	203 898 883 280	-8% -8% -10% -3% -7%

	2018	2019	2020	Evolution 2020 / 2019	
SIA EP REGION DE DURTA L ^(*)					dont sEA
Import depuis					
SIAEP DE SEICHE SUR LE LOIRE	18 654	15 768	14 991	-4,9%	0
TOTAL des importations	18 654	15 768	14 991	-4,9%	0
Production propre	575 645	587 130	611 548	4,2%	611 548
TOTAL général (production + importati	594 299	602 898	626 539	3,9%	611 548
export vers					
SIAEP DE SEICHE SUR LE LOIRE	19 388	13 952	14 673	5,2%	0
CCBV					204 772
TOTAL des exportations	19 388	13 952	14 673	5,2%	204 772
Volume mis en distribution	574 911	588 946	611 866	3,9%	406 776
Volume de service	3 277	4 923	3 665	-25,6%	2 342
Volume sans comptage	1 540	1 540	1 540	0,0%	984
Volume annexes	4 817	6 463	5 205	-19,5%	3 326
Volume vendu aux abonnés domestiques	511 713	523 947	535 706	2,2%	342 295
Volume vendu aux abonnés non domestique	0	0	0		0
Volume total vendu aux abonnés [m³]	511 713	523 947	535 706	2,2%	342 295
rendement	90,2%	90,3%	<i>88,7%</i>		90,0%

	2017	2018	2019	Evolution 2019 / 2018	
SIA EP DE LA REGION DE COUTURES (*)		•			dont SEA
Import depuis					
ALM (ex-SIAEP de La Bohalle - La Daguenière)	0	0	549	/	0
Saumur Val de Loire (via St Clément des levées St Martin de la Place)	6 220	15 106	55 538	267,7%	0
SIDAEP des Mauges et de la Gâtine	249 955	255 474	246 315	-3,6%	246 315
SMAEPA de la Région Sud Saumuroise	22 280	21 966		-100,0%	0
TOTAL des importations	278 455	292 546	302 402	3,4%	246 315
Production propre	1 560 489	1 541 817	1 651 806	7,1%	1 651 806
TOTAL général (production + importation)	1 838 944	1 834 363	1 954 208	6,5%	1 898 121
export vers					
ALM (ex-SIAEP de La Bohalle - La Daguenière)	584	2 356	13 818	486,5%	0
Saumur Val de Loire (via St Clément des levées St Martin de la Place)	372	1 836	1 648	-10,2%	0
SIAEP de juigné sur Loire - Saint Jean des Mauvrets	15 377	10 043	6 779	-32,5%	6 779
ALM (St Remy -> ST Mathurin)					264 493
CASVL					525 000
TOTAL des exportations	16 333	14 235	22 245	56,3%	796 272
Volume mis en distribution	1 822 611	1 820 128	1 931 963	6,1%	1 101 849
Volume de service	4 910	4 980	5 930	19,1%	3 520
Volume sans comptage	0	0	0		0
Volume annexes	4 910	4 980	5 930	19,1%	3 520
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 667 925	1 640 061	1 646 090	0,4%	977 243
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 086	0	0		
Volume total vendu aux abonnés [m³]	1 669 011	1 640 061	1 646 090	0,4%	977 243
rendement	91,91%	90,46%	<i>85,67%</i>		93,62%

^(*) Volumes comprenant l'intégralité du service, y compris des communes hors SEA (sur la CCBV)

	2017	2018	2019	Evolution 2019
	2017	2018	2019	/ 2018
SIA EP SEICHE SUR LE LOIR	1			
Import depuis	20 545	1.1.000	14775	4.00/
SIAEP DE DURTAL	20 515	14 089	14 775	4,9%
SIAEP de BEAUFORT EN VALLEE	7 994	5 490	4 803	-12,5%
ANGERS LOIRE METROPOLE	1 044	717	13 843	1830,7%
TOTAL des importations	29 553	20 296	33 421	64,7%
Production propre	742 025	781 752	802 389	2,6%
TOTAL général (production + importation)	771 578	802 048	835 810	4,2%
export vers SIAEP DE DURTAL	10.050	15 700	15 122	4.20/
	18 859 18 859	15 796 15 796	15 133 15 133	-4,2% 4,2%
TOTAL des exportations Volume mis en distribution	752 719	786 252	820 677	-4,2%
				4,4%
Volume de service	6 619 3 140	6 668 7 980	8 686 15 646	30,3%
Volume sans comptage Volume annexes	9 759	7 980 14 648	24 332	96,1% 66,1%
				•
Volume vendu aux abonnés domestiques	372 559	425 553	418 861 190 506	-1,6%
Volume vendu aux abonnés non domestiques Volume total vendu aux abonnés [m³]	198 323 570 882	187 751 613 304	609 367	1,5% -0,6%
Rendement				-0,6%
	77,7%	80,3%	77,6%	
SYNDICAT DU LAYON				
Import depuis				
ANGERS LOIRE METROPOLE	376 120	376 996	396 501	5,2%
TOTAL des importations	376 120	376 996	396 501	5,2%
Production propre	462 448	453 381	374 014	-17,5%
TOTAL général (production + importation)	838 568	830 377	770 515	-7,2%
export vers				·
ANGERS LOIRE METROPOLE	188 399	184 050	176 768	-4,0%
TOTAL des exportations	188 399	184 050	176 768	-4,0%
Volume mis en distribution	650 169	646 327	593 747	-8,1%
Volume de service	2 719	3 139	2 918	-7,0%
Volume sans comptage	1 515	1 463	1 477	1,0%
Volume annexes	4 234	4 602	4 395	-4,5%
Volume vendu aux abonnés domestiques				
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	524 117	533 394	507 513	-4,9%
Rendement	<i>85,5%</i>	87,0%	89,4%	
Chalonnes-sur Loire				
Import depuis				
SIAEP LOIRE BECONNAIS	23 090	70 106	109 421	56,1%
SMAEP des Eaux de Loire	61 979	60 848	56 869	-6,5%
TOTAL des importations	85 069	130 954	166 290	27,0%
Production propre	282 193	217 763	185 615	-14,8%
TOTAL général (production + importation)	367 262	348 717	351 905	0,9%
export vers				·
TOTAL des exportations	0	0	0	
Volume mis en distribution	367 262	348 717	351 905	0,9%
Volume de service	962	1 282	950	-25,9%
Volume sans comptage	552	525	532	1,3%
Volume annexes	1 514	1 807	1 482	-18,0%
Volume vendu aux abonnés domestiques				20,070
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	296 496	307 938	292 569	-5,0%
rendement	81,1%	88,8%	83,6%	

	2017	2018	2019	Evolution 2019 / 2018
SIAEP LOIRE BECONNAIS				
Import depuis				
ATLANTIC'EAU ANCENIS	184 152	165 350	173 682	5,0%
ANGERS LOIRE METROPOLE	28 671	47 539	152 690	221,2%
TOTAL des importations	212 823	212 889	326 372	53,3%
Production propre	1 374 721	1 278 804	1 379 450	7,9%
TOTAL général (production + importation)	1 587 544	1 491 693	1 705 822	14,4%
export vers				
ANGERS LOIRE METROPOLE	254 907	100 277	244 064	143,4%
COMMUNE DU LOUROUX BECONNAIS	37 338	36 806	22 294	-39,4%
SERVICE DE SAUR (Segreen)	1 591	1 331		-100,0%
COMMUNE DE CHALONNES	23 670	69 623	115 994	66,6%
TOTAL des exportations	317 506	208 037	382 352	83,8%
Volume mis en distribution	1 270 038	1 283 656	1 323 470	3,1%
Volume de service				
Volume sans comptage				
Volume annexes				
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 001 096	1 010 444		-100,0%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	101 337	92 257		-100,0%
Volume total vendu aux abonnés [m³]	1 102 433	1 102 701	1 127 226	2,2%
rendement	89,4%	87,9%	88,5%	0,7%
LE LOUROUX BECONNAIS				
Import depuis				
SIAEP LOIRE BECONNAIS	37 338	36 806	22 905	
TOTAL des importations (selon mairie)	36 465	30 092	22 905	
Production propre	165 015	202 333	220 000	
TOTAL général (production + importation)	201 480	232 425	242 905	
export vers				
TOTAL des exportations	0	0		
Volume mis en distribution	201 480	232 425	242 905	
Volume annexes	0	0	0	
Volume total vendu aux abonnés [m³]	180 028	167 000	207 149	
Rendement	89,35%	71,85%	85,28%	19%

	2017	2018	2019	Evolution 2019 / 2018
SIA EP DE LOIR ET SARTHE				,
Import depuis				
ANGERS LOIRE METROPOLE	487 015	515 152	539 834	4,8%
SIAEP DE BIERNE	1 453	8 714	719	-91,7%
TOTAL des importations	488 468	523 866	540 553	3,2%
Production propre	0	0		
TOTAL général (production + importation)	488 468	523 866	540 553	3,2%
export vers				
ANGERS LOIRE METROPOLE	8 564	7 056		-100,0%
SIAEP DE SARTHE ANGEVINE	1 540	1 307	949	-27,4%
ANGERS LOIRE METROPOLE (COMMUNE DE CHEFFES VERS ECUILLE)	45 872	71 159	85 963	20,8%
TOTAL des exportations	55 976	79 522	86 912	9,3%
Volume mis en distribution	432 492	444 344	453 641	2,1%
Volume de service	0	2 624	1 885	-28,2%
Volume sans comptage	0	1 127	828	-26,5%
Volume annexes	0	3 751	2 713	-27,7%
Volume vendu aux abonnés domestiques				
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	364 356	381 137	420 909	10,4%
Rendement	86,1%	88,7%	94,4%	6,5%
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS				
Import depuis ANGERS LOIRE METROPOLE	329 173	331 065	361 653	9,2%
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	15 377	10 043	6 779	-32,5%
TOTAL des importations	344 550	341 108	368 432	8,0%
Production propre	0	341 108	308 432	0,0%
TOTAL général (production + importation)	344 550	341 108	368 432	8,0%
export vers	344 330	341 100	300 432	0,0%
TOTAL des exportations	0	0	0	0,0%
Volume mis en distribution	344 550	341 108	368 432	8,0%
Volume de service	5 620	1 204	1 078	
Volume sans comptage	0	0	1 0/0	10,5 /0
Volume annexes	5 620	1 204	1 078	-10,5%
Volume vendu aux abonnés domestiques	300 549	305 638	313 446	2,6%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	0	303 038	212 770	0,0%
Volume total vendu aux abonnés [m³]	300 549	305 638	313 446	2,6%
Rendement	88,9%	90,0%	85,4%	
COMMUNE DELEGUEE DE LA CORNUA ILLE	00,5 70	30/0 70	33/170	
Import depuis				
LE LOUROUX-BECONNAIS	1 816	1 521	1 546	1,6%
SIAEP DE LA REGION D'ANCENNIS	49 946	44 032	42 942	-2,5%
TOTAL des importations	51 762	45 553	44 488	-2,3%
Production propre	0	0	0	
TOTAL général (production + importation)	51 762	45 553	44 488	-2,3%
export vers				
TOTAL des exportations	0	0	0	
Volume mis en distribution	51 762	45 553	44 488	-2,3%
Volume de service	0	0	71	/
Volume de service Volume sans comptage	0	105	105	0,0%
Volume annexes	0	105 105	176	67,6%
Volume vendu aux abonnés domestiques	3	103	170	07,070
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés [m³]	46 455	43 524	43 054	-1,1%
total reliad day abollies [iii]	89,7%	95,8%	97,2%	

	2017	2018	2019
SIA EP DE BIERNE (SEA)		2018 (Totalité SIAEP Bierné)	2019 (SEA)
Import depuis			
CCPCG	/	/	675 756
TOTAL des importations	0	0	675 756
Production propre		1 284 212	
TOTAL général (production + importation)	0	1 284 212	675 756
export vers			
SIAEP LOIR ET SARTHE			719
SARTHE ANGEVINE (Chateauneuf)			20 876
SARTHE ANGEVINE (Miré Morannes)			15 637
SIAEP Segréen			51 866
TOTAL des exportations	0	146 936	89 098
Volume mis en distribution	0	1 137 276	586 658
Volume de service		5 313	2 869
Volume sans comptage		1 687	911
Volume annexes		7 000	3 780
Volume vendu aux abonnés domestiques			
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés [m³]		979 728	511 576
		88,28%	89,45%
CORNILLE LES CAVES		_	
Import depuis			
CCBV			400 309
TOTAL des importations			400 309
Production propre			
TOTAL général (production + importation)			400 309
export vers			
ANGERS LOIRE METROPOLE			26 358
SEICHES SUR LE LOIR			5 260
TOTAL des exportations			26 358
Volume mis en distribution			373 951
Volume annexes			0
Volume total vendu aux abonnés [m³]			358472
Rendement			95,86%

Les volumes en rouge dans les tableaux précédents correspondent à des volumes échangés avec des collectivités extérieures, les volumes en violet ont fait l'objet d'une estimation ou d'un retraitement. Il est important de préciser que les volumes consommés indiqués dans les tableaux précédents ne correspondent pas exactement à une année de consommation du 01/01/2019 au 31/12/2019, en raison de période de relève variables, les rendements indiqués sont donc donnés à titre indicatifs, mais sont soumis à une marge d'erreur significative.

Les observations à noter par rapport à l'évolution des volumes transitant au sein des ex-syndicats entre 2018 et 2019 sont les suivantes :

• SIAEP DU SEGREEN:

 Augmentation des importations notamment depuis le SIAEP de BIERNE (+79% depuis 2017). Cette augmentation est due principalement au site de « La Brosse » alimenté à partir du surpresseur de MONTGUILLON, en lien avec le recalage du fonctionnement de la station de SEGRE (à 25% maximum de production) et à un arrêt progressif des achats d'eau depuis Chemazé.

- Baisse de 2% des consommations, après deux années de hausses significatives consécutives.
- Diminution des volumes achetés à Chemazé suite à la fermeture de la conduite par vannes fermées, fin 2018.

SIAEP SARTHE-ANGEVINE : Miré Morannes :

 Hausse des volumes achetés au SIAEP de Bierné, liée notamment à des casses récurrentes sur une canalisation récente en PEHD, qui fait l'objet d'un contentieux avec l'entreprise qui a réalisé les travaux.

• SIAEP SARTHE-ANGEVINE : Châteauneuf sur Sarthe :

- Baisse des volumes prélevés, liée à une rupture de l'étanchéité du plancher d'un des filtres à sables, en Avril 2019. Sur une file de traitement au lieu de 2, les capacités de production de l'usine ont été réduites à 50 m3/h.

• SIAEP DE LA REGION DE DURTAL :

- A noter que les imports et exports à partir et vers l'ex-SIAEP de Seiches sur le Loir sont censés se compenser fin 2020 sur les dernières années.

SIAEP DE SEICHES SUR LE LOIR :

- Stabilisation des volumes consommés, suite à deux années consécutives de hausse liés à une augmentation de consommation de gros consommateurs, pourtant assimilés domestiques.
- Augmentation significative des volumes de service et sans comptage, justifiés en partie par l'augmentation des purges automatiques dans le cadre des campagnes de lutte contre l'apparition de CVM.

• SIAEP DE LA REGION DE COUTURES :

- Augmentations des volumes importés depuis la CCSVL (ex-SIAEPA St Clément des levées St Martin de la Place)
- Augmentation significative des volumes produits.

• SIAEP DU LAYON:

- Augmentation des volumes importés pour compenser une baisse de la production sur l'usine de Rochefort, impactée par des problèmes significatifs de Génie Civil.
- Baisse des volumes consommés de près de 5% par rapport aux années 2018 et 2017.

COMMUNE DE CHALONNES

- Augmentation importante des volumes importés, liée à un arrêt progressif de l'unité de production.
- Baisse des volumes consommés de près de 5% par rapport à l'année 2018.

SIAEP LOIRE BECONNAIS:

- Augmentation importante des volumes exportés vers Angers Loire Métropole par rapport à 2018, suite à la finalisation des travaux de reprise de l'interconnexion.
- Augmentation de 8% des volumes produits, permettant d'augmenter les volumes exportés vers Chalonnes et ALM et répondre à l'augmentation de la consommation des usagers de 2% par rapport à 2018.
- COMMUNE DU LOUROUX BECONNAIS: les données sont incomplètes pour l'exercice 2018 et 2019, en raison de difficultés de transfert d'informations entre la régie communale et la régie syndicale. Ces données nécessiteront une consolidation et sont soumises à une marge d'erreur importante.

• SIAEP de LOIR et SARTHE :

- Variations significatives des échanges d'eau avec Angers Loire Métropole (ALM) et liées aux consommations sur des secteurs alimentés via des achats et revente vers et depuis ALM.
- Augmentation importante des volumes consommés à hauteur de 10% par rapport à 2018, à dissocier de l'augmentation du nombre d'abonnés de plus d'1% par an.

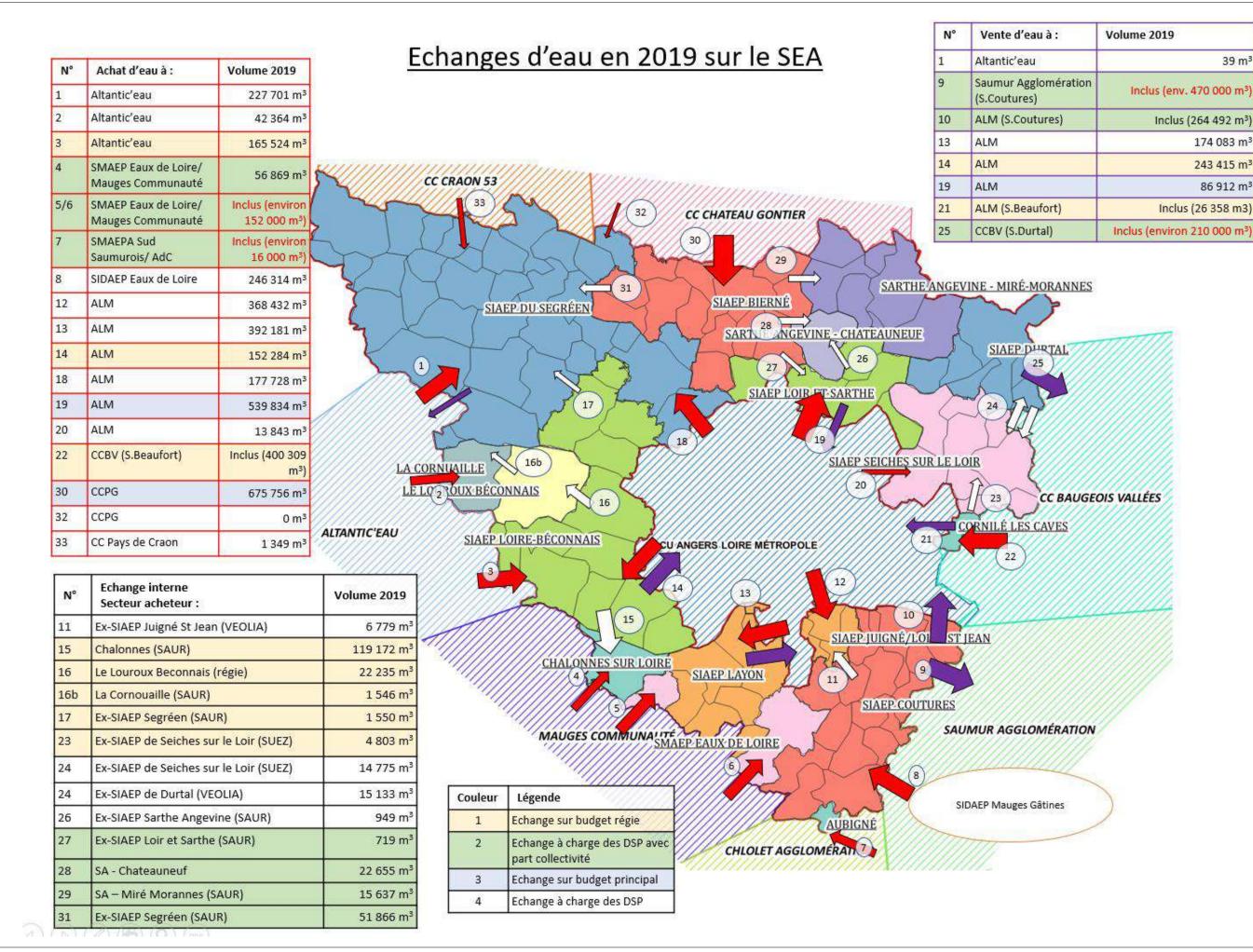
1.7.2 Volumes totaux échangés avec les collectivités extérieures :

Collectivité partenaire	2 017	2 018	2 019	Evolution 2019/2018
sous-total importation d'eau (*)	2 331 802	2 354 055	3 528 062	49,9%
ATLANTIC'EAU (SIAEP DE LA REGION				•
D'ANCENNIS)	478 750	441 633	444 325	0,6%
ANGERS LOIRE METROPOLE	1 395 606	1 454 744	1 642 798	12,9%
CCBV			400 309	
SIAEP DE BIERNE	67 043	<i>85 603</i>		
CC château Gontier			<i>675 756</i>	
SMAEP eaux de Loire (Mauges Communauté à				
partir de 2019)	61 979	60 848	56 869	-6,5%
SIDAEP des Mauges et de la Gâtine	249 955	255 474	246 315	-3,6%
CA Saumur (ex-SIAEP)	28 500	37 072	55 538	49,8%
SIAEP CRAONNAIS (53)	1 588	2 844	1 349	-52,6%
SIAEP BEAUFORT	7 994	5 490	4 803	-12,5%
CHEMAZE (53)	40 387	10 347	0	-100,0%
sous-total exportation d'eau (*)	502 730	366 833	549 174	49,7%
ATLANTIC'EAU (SIAEP DE LA REGION				
D'ANCENNIS)	132	99	39	
ANGERS LOIRE METROPOLE	497 742	362 542	533 153	47,1%
SIAEP CRAONNAIS (53)	3 900	0	516	
CA Saumur - SIAEP	956	4 192	15 466	268,9%

^(*) comprend les volumes échangés sur la totalité des SIAEP de Durtal et de Coutures.

En jaune, sur le tableau précédent est représenté l'impact de l'intégration du SIAEP de Bierné, qui est alimenté entièrement via des achats d'eau à la CCPCG.

Les schémas suivants représentent cartographiquement les échanges avec les collectivités voisines en 2019. La légende « inclus » signifie que ces volumes échangés n'ont pas fait l'objet d'une facturation spécifique, certains compteurs ayant été installés en cours d'année 2019.



1.8 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable :

Syndicat d'eau de l'Anjou (*)	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018 (en %)
Volume produit	8 026 044	8 016 170	8 080 080	0,8%
Volume importé hors périmètre SEA	2 331 802	2 354 055	3 528 062	49,9%
Volume exporté hors périmètre SEA	540 068	403 639	549 174	36,1%
Volume mis en distribution	9 817 778	9 966 586	11 150 618	11,9%
Volume annexe	81 829	94 226	106 259	12,8%
Volume de service	70 756	76 908	80 552	4,7%
Volume sans comptage	11 073	17 318	25 707	48,4%
Pertes en eaux	1 434 425	1 386 765	1 678 507	21,0%
Volume consommé	8 301 524	8 485 595	9 365 852	10,4%

(*) Comprenant la totalité des ex-syndicats de Coutures et Durtal et ne comprenant pas les communes d'Aubigné sur Layon et du Louroux Béconnais¹.

En 2019, les volumes consommés ont augmenté de 10.4%, avec la prise en compte du SIAEP de Bierné et de la commune de Cornillé les Caves. Cette consommation supplémentaire a entrainé une augmentation des volumes importés, principalement depuis la CCPCG et Angers Loire Métropole.

La hausse des volumes exportés, hors périmètre du SEA, est lié en majorité à une hausse des ventes vers Angers Loire Métropole par l'ex-SIAEP de Loire Béconnais.

La hausse des volumes sans comptage est significative et est liée principalement à une augmentation des volumes sans comptage sur l'ex-SIAEP de Seiches sur le Loir, exploité par SUEZ, dans le cadre de fonctionnement de purges automatiques.

Syndicat d'eau de l'Anjou	2019 (total Coutures, Durtal) sans le Lourroux, Aubigné et SMAEP	2019 avec quote part Coutures et Durtal, sans le Lourroux, Aubigné et SMAEP	Données 2019 - périmètre complet 2020
Volume produit	8 080 080	8 080 080	8 300 080
Volume importé hors périmètre SEA	3 528 062	3 528 062	3 739 280
Volume exporté hors périmètre SEA	549 174	1 527 959	1 527 959
Volume mis en distribution	11 150 618	10 080 183	10 511 401
Volume annexe	106 259	101 970	101 970
Volume de service	80 552	76 819	76 819
Volume sans comptage	25 707	25 151	25 151
Pertes en eaux	1 678 507	1 474 619	1 516 595
Volume consommé	9 365 852	8 503 594	8 892 836

Les données spécifiques au SEA sont incomplètes sur le SIAEP de Coutures, de Durtal, sur la commune d'Aubigné, du Louroux Béconnais et sur les 3 communes du SMAEP des Eaux de Loire, en raison notamment de la pose de compteurs de vente d'eau en gros en cours d'année 2019. Le tableau ci-dessus permet de faire un bilan des volumes totaux estimés sur le seul périmètre du SEA. Les chiffres définitifs à l'échelle du territoire stabilisé du SEA ne seront disponibles qu'à partir de l'exercice 2020.

Les volumes consommés sont proches de 8.9 Millions de m3 en 2019 sur la totalité du SEA.

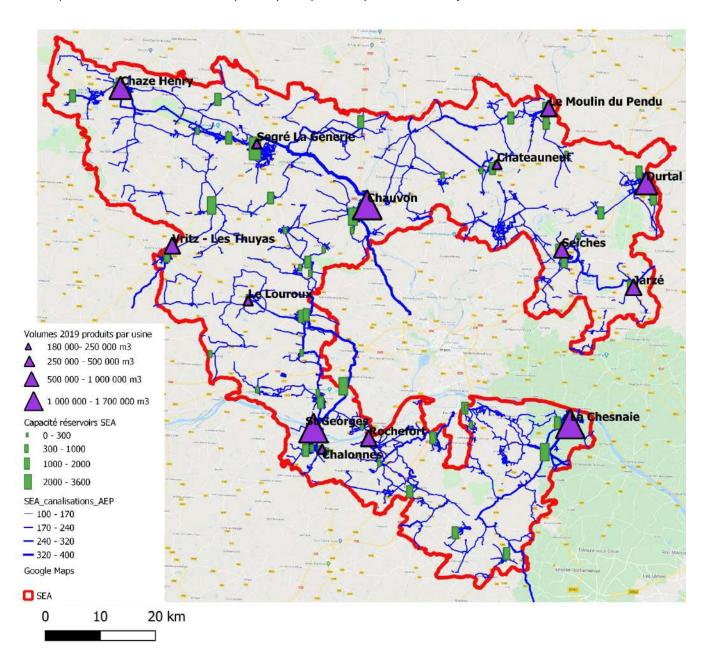
-

¹ A noter que les données sont différentes dans le RPQS 2018, en raison de l'intégration du SIAEP de Bierné et la correction de données sur l'ex SIAEP de Durtal et sur l'ex SIAEP de Coutures notamment.

1.9 Patrimoine du service

Le SEA comptabilise 4 930 km de réseau, 34 stations de surpressions et 73 ouvrages de stockage, avec une capacité totale de 38 370 m³, soit 1.6 jours de consommation moyenne en 2019.

En 2019, le syndicat possédait 14 unités de production, avec une capacité totale de 2 635 m3/h, soit un temps de fonctionnement théorique moyen à pleine capacité de 8.6 h/jour en 2019.



La carte ci-dessus représente les volumes produits sur les 14 unités de production du SEA en 2019, les capacités des 73 ouvrages de stockage et les principales canalisations du SEA.

II. Tarification et recettes du service public

2.1 Fixation des tarifs en vigueur

Les tarifs constituant la rémunération de l'exploitant sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat, du coefficient d'indexation de ces tarifs calculé selon la formule stipulée au contrat d'affermage.

Parmi les évolutions significatives, on peut noter :

- Une diminution de 5.9% de la part proportionnelle du délégataire de l'ex SIAEP de Miré-Morannes (SAUR), liée à une négociation d'avenant pour préparer la fin de contrat.
- Une augmentation de 11.9% de la part délégataire (SAUR) sur la commune de CHALONNES SUR LOIRE, liée à un arrêt de l'usine et à une augmentation des achats d'eau.
- Une diminution de 6.1% de la part délégataire (SAUR) sur la commune déléguée de LA CORNUAILLE, liée à une baisse des frais d'achat d'eau.
- Une diminution de 6.5% de la part délégataire (VEOLIA) sur l'ex-SIAEP de Juigné sur Loire/ saint Jean des Mauvrets, liée à une baisse des frais d'achat d'eau.

Les tarifs constituant la part collectivité de la redevance sont déterminés chaque année par délibération du **Comité Syndical**. La délibération du 13 décembre 2019 a fixé les tarifs effectifs en 2020, en ayant pour objectif de :

- Prendre en compte l'inflation,
- Amorcer une augmentation des recettes à l'échelle du SEA pour le financement du Programme Pluriannuel d'Investissements, prenant en compte les préconisations du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable,
- Réduire les écarts de tarifs, dans l'attente d'une politique de convergence,
- Compenser les baisses de tarifs des délégataires.

Afin de ne pas accentuer les écarts, le comité syndical a décidé de :

- Augmenter de 1.20% la part collectivité des tarifs les plus élevés (uniquement inflation): périmètres des ex-SIAEP de Durtal (périmètre SEA), de Sarthe-Angevine (Châteauneuf) et de la commune déléguée de la CORNUAILLE.
- Augmenter de 2.55 % la part collectivité des tarifs moyens : périmètres des ex-SIAEP du Layon, du Segréen, de Loir et Sarthe et de Bierné.
- Augmenter de 6.89 % la part collectivité des tarifs les plus faibles sur les périmètres des ex-SIAEP de Seiches sur le Loir, de Loire Béconnais et des communes de Chalonnes, du Louroux-Béconnais, d'Aubigné sur Layon et de Cornillé les Caves,
- Maintenir la part collectivité 2019 sur l'ex SMAEP des Eaux de Loire,
- Compenser les baisses des tarifs des délégataires sur les ex-SIAEP de Miré-Morannes, de Juigné sur Loire St Jean des Mauvrets, de Coutures et la commune déléguée de La Cornuaille.

<u>Les détails de l'ensemble des tarifs applicables par secteurs au 01/01/2018, 01/01/2019 et au 01/01/2020 sont détaillés en annexe 1.</u>

La moyenne des tarifs applicables sur le SEA toutes parts confondues, pondérés par les volumes vendus, était de 2.43 € TTC/m³ en 2020 et de 2.36 € TTC/m³ en 2019, pour une facture type de 120 m³.

En 2020, le SEA prévoit de lancer une réflexion sur une politique d'harmonisation tarifaire entre les différents secteurs.

2.2 Prix du service et principes de facturation

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement payable d'avance ou à échéance semestriellement;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable payable semestriellement à terme échu;

En fonction des équipements disponibles (télérelève, ...) et des contrats d'exploitation en cours :

 Le premier terme est basé sur une estimation de la consommation au regard du volume consommé au cours de l'exercice antérieur, le second est basé sur la consommation constatée entre deux relèves annuelles, dont est déduite la consommation estimée du terme précédent;

Ou

- Le premier et le second terme sont basés sur la consommation constatée entre chaque relève semestrielle.

Redevances additionnelles fixées par l'agence de l'eau et applicables (note d'information en annexe) :

- Pour l'ensemble des services composant maintenant le Syndicat d'Eau de l'Anjou, la redevance de pollution domestique est fixée à 0,300 €/m³.
- Les redevances de chaque service pour le prélèvement sur la ressource en en eau (€/m3) sont indiquées dans le tableau suivant :

SERVICES	1 ^{er} jan 2018	1er jan 2019	1er jan 2020
SIAEP DU SEGREEN	0,0475	0.040	0.040
SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex SIAEP MIRE-MORANNE)	0,055	0.055	0.055
SIAEP SA (ex SIAEP CHATEAUNEUF JUVARDEIL)	0,050	0.047	0.043
SIAEP REGION DE DURTAL	0.048	0.048	0.0633
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	0,05	0.012	0.0046
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	0,040	0.034	0.0295
SYNDICAT DU LAYON	0,042	0.035	0.033
SIAEP LOIRE BECONNAIS*	0	0	0.0421
LOUROUX BECONNAIS	0.04	0	0.0476
Communes de CHALONNES	0,0330	0,0330	0,0330
SIAEP DE LOIR ET SARTHE*	0	0	0
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE	0	0	0
COMMUNE DE CORNUAILLE*	0	0	0
SIAEP de BIERNE	0.051	0.051	0.051
COMMUNE DE CORNILLE LES CAVES	0.05	0.05	0.055

^{*}Pour ces communes, la redevance prélèvement est inclues dans le tarif de l'exploitant.

A noter que seuls figurent les montants faisant l'objet d'une ligne de facturation sur la facture des usagers.² Les montants de cette redevance, telle que prévue dans le Xème programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne sont les suivants :

Prélèvement	Hors Zone de Répartition des Eaux (ZRE)	En Zone de Répartition des Eaux (ZRE)
2019	0.033 €/m3 prélevé	0.042 €/m3 prélevé

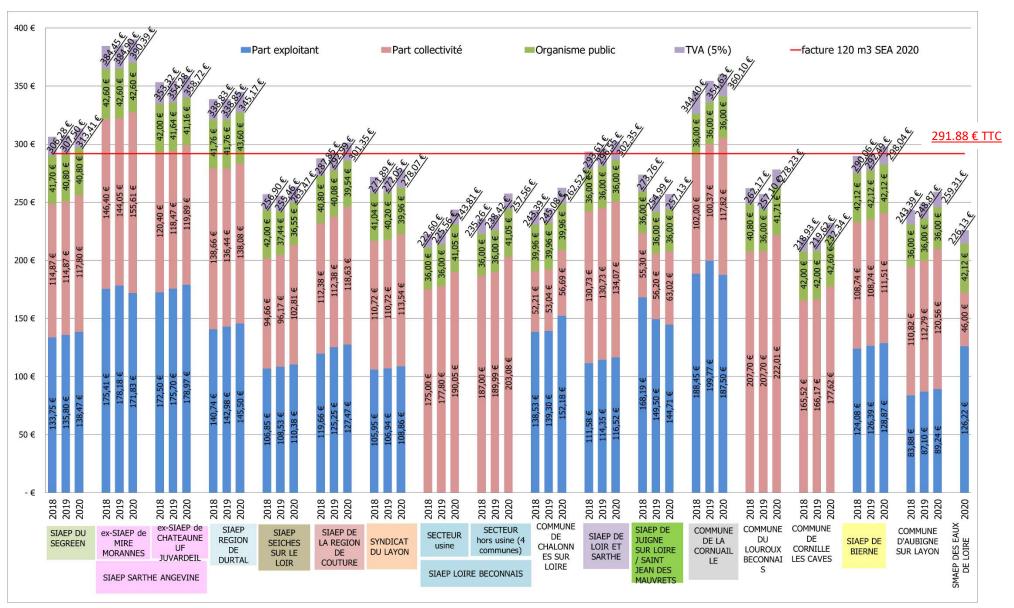
• L'ensemble des services est de plus soumis à une TVA de 5.5%, applicable sur un montant total, incluant les redevances de l'Agence de l'eau.

-

² La répercussion du montant de la redevance pour prélèvement sur la ressource est **obligatoire dans son principe** mais **pas dans ses modalités**, qui ne sont définies par aucun texte.

2.3 Evolution de la facture d'eau pour l'usager domestique

Evolution des composantes du tarif de la facture type 120 m3 :



2.4 Recettes d'exploitation

Synthèse des recettes de la collectivité:

I	T		
	Recettes	Recettes	Evolution
	collectivité	collectivité	2019/2018
	2018 (HT)	2019 (HT)	
SERVICES			
SIAEP DU SEGREEN	2 281 008 €	2 241 130 €	-1,8%
SIAEP SARTHE ANGEVINE MIRE MORANNES	397 148 €	380 716 €	-4,3%
SIAEP SARTHE ANGEVINE CHATEAUNEUF	182 276 €	169 546 €	-9,3%
SIAEP REGION DE DURTAL	634 257 €	/	
dont SEA	395 529 €	407 094 €	2.8%
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	405 906 €	406 407 €	0,1%
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	1 715 687 €	/	
dont SEA	954 585 €	942 011 €	-3.1 %
SYNDICAT DU LAYON	507 906 €	507 511 €	-0,1%
SIAEP LOIRE BECONNAIS (secteur usine)	1 228 352 €	1 246 601 €	1,5%
SIAEP LOIRE BECONNAIS (hors secteur usine)	406 593 €	460 541 €	11,7%
CHALONNES	106 758 €	139 262 €	23,3%
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	454 168 €	458 060 €	0,8%
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	144 674 €	154 442 €	6.3%
SIAEP DE BIERNE	/	432 599 €	/
COMMUNE LA CORNUAILLE	39 060 €	39 585 €	1,3%
COMMUNE LE LOUROUX BECONNAIS (*)	284 980 €	133 222 €	-113,9%
COMMUNE AUBIGNE SUR LAYON	14 017 €	20 404 €	31 %
COMMUNE DE CORNILLE LES CAVES (SIAEP BEAUFORT)	382 579 €	434 703 €	12,0%
TOTALITE des syndicats présents sur le SEA	9 048 737 €	/	
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU (périmètre 2019)	8 080 271 €	8 573 836 €	+ 5.8 %
dont régie	2 302 504 €	2 275 068 €	- 1.2 %

Pour l'exercice 2019, les recettes de la collectivité liées à la vente d'eau (abonnements + consommations), sur le périmètre du syndicat ont été de 8 573 836 €.

A noter que des recettes supplémentaires ont été reçues provisoirement en 2018 pour le compte de collectivités non adhérentes au SEA, sur des contrats d'exploitation partagés, dans la continuité de la dissolution des précédents syndicats et rétrocédées en 2019.

Synthèse des recettes des exploitants :

SERVICES	DELEGATAIRE	CA 2018 (en K€)	CA 2019 (en K€)	dont part collectivités 2019	% évolution CA
SIAEP DU SEGREEN	SAUR	5 689,0 €	5 772,5€	2 934,0 €	1,4%
SIAEP SARTHE ANGEVINE	SAUR	1 564,5 €	1 562,2 €	705,0 €	-0,1%
SIAEP REGION DE DURTAL (en totalité)	VEOLIA	1 578,0 €	1 553,4€	824,7 €	-1,6%
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	NANTAISE DES EAUX - SUEZ	1 087,1 €	1 100,1 €	582,8 €	1,2%
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (en totalité)	VEOLIA	4 040,0 €	4 167,7 €	2 047,3 €	3,1%
SYNDICAT DU LAYON	SAUR	1 261,8 €	1 347,1 €	507,5 €	6,3%
COMMUNE DE CHALONNES	SAUR	653,3 €	637,0 €	229,0 €	-2,6%
SIAEP LOIRE BECONNAIS (Régie)	REGIE	2 567,0 €	2 547,7 €	2 547,7 €	-0,8%
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	SAUR	1 311,4 €	1 301,4€	756,0 €	-0,8%
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	VEOLIA	756,9 €	729,2 €	234,1 €	-3,8%
COMMUNE LA CORNUAILLE	SAUR	123,4 €	127,7 €	49,0 €	3,4%
SIAEP DE BIERNE (% 49)	SAUR	1 143,8 €	1 170,0 €	589,8 €	2,2%
SOUS-TOTAL SAUR		11 747,2 €	11 917,9 €	5 770,3 €	1,4%
SOUS-TOTAL VEOLIA		6 374,9 €	6 450,3 €	3 106,0 €	1,2%
SOUS-TOTAL NANTAISES DES EAUX		1 087,1 €	1 100,1 €	582,8 €	1,2%
TOTAL SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		21 776,1 €	22 016,0 €	12 006,9 €	1,1%

^{*}La " part collectivités " comprend ici le reversement de la part syndicale, mais aussi les redevances des organismes publics.

Le montant de recettes totales est de 22 016 000 € HT sur l'exercice 2019 sur le périmètre du syndicat, englobant la totalité des ex-SIAEP de Coutures et de Durtal, soit une augmentation d'environ 1,1%, par rapport à l'exercice précédent.

III. Indicateurs de Performance

3.1 Qualité de l'eau mise en distribution (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

estion).					
	Contrôles réglementaires	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
	Conformité bactériologique	158	0	100%	
SIAEP DU SEGREEN	Conformité physico- chimique	256	40	84,4%	37 - Metolachlor ESA 5 - Alachlor ESA 4 - Nitrates 2 - Metolachlor OXA 1 -Turbidité 1 - Acide aminométhylphosphonique
CTA ED CA DELIE A NODATE ME	Conformité bactériologique	25	0	100,0%	
SIA EP SARTHE ANGEVINE Mire Moran	Conformité physico- chimique	49	2	95,9%	2 - Metolachlor ESA
	Conformité bactériologique	18	0	100,0%	
SIA EP SARTHE ANGEVINE Chateauneu	Conformité physico- chimique	44	8	81,8%	8 - Metolachlor ESA
CIA ED DECTON DE DURET.	Conformité bactériologique	31	0	100,0%	
SIAEP REGION DE DURTAL	Conformité physico- chimique	21	3	85,7%	3 - Metolachlor ESA 1 - Metolachlor OXA
	Conformité bactériologique	33	0	100,0%	
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	Conformité physico- chimique	67	9	86,6%	6 - Metolachlor ESA 1 - Metolachlor OXA 1 - Bromates 1 - Nickel (distribution) 3 - Références COT
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	Conformité bactériologique	81	0	100,0%	
SIAEP DE LA REGION DE COUTORES	Conformité physico- chimique	38	1	97,4%	1 - Glyphosate
SYNDICAT DU LAYON	Conformité bactériologique	40	0	100,0%	
	Conformité physico- chimique	51	6	88,2%	6 - Metolachlor ESA
SIA EP LOIRE BECONNA IS	Conformité bactériologique	60	0	100,0%	
	Conformité physico- chimique	68	18	73,5%	18 - Metolachlor ESA 4 - Metolachlor OXA
COMMUNE DE CHALONNES	Conformité bactériologique	37	0	100,0%	
	Conformité physico- chimique	49	2	95,9%	2 - Metolachlor ESA 1 - Turbidité
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	Conformité bactériologique	25	0	100,0%	
	Conformité physico- chimique	25	0	100,0%	
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	Conformité bactériologique	22	0	100,0%	
JEAN DES MAUVREIS	Conformité physico- chimique	15	0	100,0%	
COMMUNE LA CORNUAILLE	Conformité bactériologique	7	0	100,0%	
	Conformité physico- chimique Conformité	7	0	100,0%	
COMMUNE LE LOURROUX BECONNAIS	bactériologique	14	0	100,0%	
	Conformité physico- chimique Conformité	21	0	100,0%	
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	bactériologique Conformité physico-	551	0	100,0%	
LANJOU	chimique	711	89	87,5%	

Le taux de conformité bactériologique est de 100 % pour l'ensemble des services du périmètre du SEA.

Le taux de conformité physico-chimique est quant à lui de 87.5 % pour les contrôles réglementaires. Les paramètres non conformes sont principalement les produits de dégradations des pesticides (Métolachlor ESA et OSA, Alachlor ESA), avec 83 analyses non conformes.

Selon l'Agence Régionale de Santé: « Depuis 2016, le contrôle sanitaire a été étendu avec à la clef la recherche de nouvelles molécules et notamment les **produits de dégradation de pesticides**. Ce contrôle révèle un taux de dépassement de la norme (0,1 microgramme par litres) [...] Ces situations n'ont pas justifié de restrictions d'usage de l'eau. Les principaux produits en cause sont les produits de dégradation de 2 herbicides (alachlore et métolachlore). L'alachlore est interdit depuis 2003 ; le métolachlore est interdit depuis 2008 et remplacé par une molécule alternative, le S métolachlore. »

Ces 3 métabolites ont été évaluées comme « pertinentes » par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), les limites de qualité en vigueur (0,1 µg/L et 0,5 µg/L) actuellement pour les pesticides devraient continuer de s'appliquer et être intégrées par décret.

https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/qualite-de-l-eau-potable-pays-de-la-loire

A noter que pour l'année 2019, les résultats des analyses CVM n'ont pas été intégrées dans les résultats des contrôles sanitaires de l'ARS. En revanche, un bilan des campagnes de recherche a été effectué.

Fin 2019, 84 % des 45 points de vigilance, sont considérés comme conformes ou faisant l'objet de mesures qui devraient permettre de limiter l'apparition de CVM. 7 points sont actuellement identifiés comme non conformes par l'ARS. En 2019, 73 analyses CVM ciblées ont été réalisées (extrémités de réseaux, réseaux anciens en PVC, période estivale). 73% de ces analyses étaient conformes aux normes en vigueur.

Le **Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)** constitue la principale matière première du PVC. Des dépassements de cette limite de qualité peuvent être observés en raison d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980. En 2018, comme les années précédentes, le Agence Régionale de Sante (ARS), en collaboration avec les exploitants et le SEA, applique une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations présentant un risque (PVC posée avant 1980 et longs temps de séjour de l'eau dans la canalisation). Le syndicat appuie l'ARS et mène une politique de purges préventives des canalisations à risque, et prend en compte cette problématique lors de l'élaboration des programmes de réhabilitation de ses réseaux.

En parallèle, il faut noter que le Syndicat a intégré dans son programme de renouvellement des réseaux, la substitution chaque année de réseaux relaguant des CVM en complément des dispositifs de purge mis en place.

On peut aussi noter:

- 4 non-conformités en nitrates qui ne correspondent pas à des valeurs sur l'eau mise en distribution, puisqu'il existe un mélange d'eau en aval du point de mesure, dans la bâche de Candé Meslier avec un achat d'eau en provenance d'Atlantic'eau, qui permet de respecter les limites de qualité.
- Une non-conformité sur le paramètre nickel, liée à une installation privée (robinetterie),
- Une non-conformité en Bromates, qui est un résidu d'un traitement à l'ozone sur l'usine de la Chartrie, dont la mise à l'arrêt est prévue pour 2022-2023.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P 103.2) :

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Les 30 points d'inventaire des réseaux ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Plan de réseaux	15 points
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la	0 ou 10
localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 00 10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5
Inventaire des réseaux	30 points
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les	0 ou 10
informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 00 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du	
linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et	1 à 5
les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du	0 ou 10
linéaire total des réseaux	0 00 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du	
linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou	1 à 5
périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes	0 ou 10
instituées pour l'implantation des réseaux	0 00 10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	0 ou 10
existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 00 10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	
incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence	0 ou 10
distribution uniquement)	
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de	0 ou 10
ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 00 10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau	0 ou 10
telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 00 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	0 ou 10
(programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 00 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du	
linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les	0 ou 5
réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	
TOTAL	120

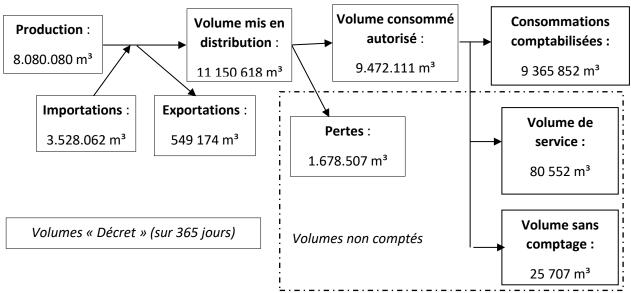
SERVICES	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux AEP 2019
SIAEP DU SEGREEN	119
SIAEP SARTHE ANGEVINE	108
SIAEP REGION DE DURTAL	100
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	108
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	118
SYNDICAT DU LAYON	109
COMMUNE DE CHALONNES	107
Régie syndicale (SIAEP Loire Béconnais + Louroux)	81
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	110
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	115
COMMUNE LA CORNUAILLE	105
SIAEP DE BIERNE	110
TOTAL SEA	110/120

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du SEA pour l'année 2019 est bon et similaire à celui de 2018 et est égal à 110.

Un travail de consolidation devra être mené à l'échelle du SEA pour améliorer la connaissance patrimoniale et l'exploitation des données existantes. Un schéma directeur a été réalisé en 2019, qui a permis de stabiliser la connaissance des réseaux, notamment sur le périmètre de la régie syndicale, intégrant la commune déléguée du Louroux Béconnais.

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3):



(*) Les volumes comptabilisés comprennent l'intégralité des volumes du SIAEP de Couture et de Durtal, y compris les communes du SEA mais ne comprennent pas les communes d'Aubigné sur Layon, du Louroux Béconnais et des communes du SMAEP en raison de l'imprécision des données existantes, afin de se baser uniquement sur des données mesurées.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

(Conso. comptabilisées + exportations + estimation conso. sans comptage + volume de service)

Rendement réseau =

(Volume produit + importations)

RENDEMENT DU RESEAU :	2016	2017	2018	2019	Objectif contractuel
SIAEP DU SEGREEN	85,9%	83,4%	84,1%	84.1 %	Par secteur, Moyenne 87%
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Miré Morannes)	84,6%	85,7%	85,4%	85.5 %	86%
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Châteauneuf- Juvardeil)	90,2%	86,9%	85,9%	90 %	92 %
SIAEP REGION DE DURTAL	88,8%	90,2%	90,3%	88.7 %	88 %
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	82,0%	77,5%	80,3%	78.6 %	85 %
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	90,5%	91,9%	90,5%	89.1 %	<i>85 %</i>
SYNDICAT DU LAYON	83,6%	85,9%	86,8%	88.8 %	85 %
CHALONNES	85,90%	83,80%	87,9%	87.3 %	88 %
LA CORNUAILLE	89,4%	93,5%	94,5%	97.2 %	90 %
SIAEP LOIRE BECONNAIS	87,5%	89,4%	87,9%	88 %	/
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	92,7%	87,3%	92,3%	94.4 %	<i>85 %</i>
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	86,4%	88,9%	90,0%	85.4 %	90 %
SIAEP DE BIERNE		87.6 %	88.3 %	88 %	/
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	85.3 %	86.2 %	86.2 %	86.3 %	

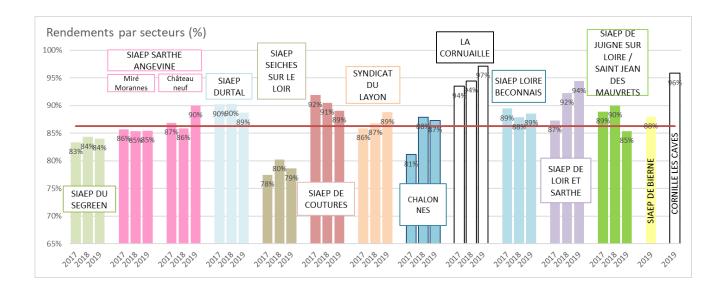
On observe une relative stabilité des rendements en 2019, par rapport à 2018. Sur la totalité du syndicat, le rendement global s'établit à 86.3 %, pour l'exercice 2019.

La majorité des rendements par secteurs sont supérieurs au rendement minimum contractuel, mis à part sur le secteur des ex-SIAEP du Segréen et surtout sur le secteur de Seiches sur le Loir, qui feront l'objet d'une attention particulière par le SEA et les exploitants concernés.

Sur le périmètre du SIAEP de LOIR ET SARTHE le rendement a pu être augmenté grâce à une meilleure sectorisation de TIERCE pour suivre les débits de nuit, qui sera à affiner avec les débitmètres supplémentaires prévus, et via l'installation d'un nouveau débitmètre sur le compteur général de l'usine de production de JARZE, qui présentait des sous-comptages importants.

Le secteur de l'ex-SIAEP du Layon ainsi que la commune de la CORNUAILLE, possèdent des rendements en augmentation continue.

Le secteur de l'ex-SIAEP de Juigné a vu son rendement se dégrader significativement, malgré une augmentation continue ces dernières années.



3.3.2 Indice linéaire de pertes en réseau (P 106.3) :

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

ILP en m3/jour/km	2017	2018	2019	ILC (m3/jour/km)
SIAEP DU SEGREEN	0,9	0,93	0,92	4,8
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Miré)	0,45	0,44	0,45	2.6
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Chateauneuf)	1.19	1.3	0.88	7.8
SIAEP REGION DE DURTAL	0,34	0,34	0,41	3,1
SIAEP SEICHES SUR LE LOIR	1,43	1,3	1,47	5,0
SIAEP DE LA REGION DE COUTURES	0,48	0,56	0,69	5,3
SYNDICAT DU LAYON	1,15	1,07	0.84	4.9
CHALONNES	1,46	1,08	1,08	7,4
LA CORNUAILLE	0,15	0,12	0,06	2,0
SIAEP LOIRE BECONNAIS	0,75	0,81	0,80	5,5
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	0,75	0,46	0,435	4,9
SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS	1,24	1,11	1,74	10.1
SIAEP DE BIERNE	0,51	0.51	0.50	3.5
CORNILLE LES CAVES			2.27	52.5
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	0,80	0,80	0,87	4,6

Dans le précédent tableau est aussi indiqué l'indice linéaire de consommation (ILC) qui permet de caractériser la « densité » du service. : ILC = Volumes consommés / (365 jours * longueur du réseau hors branchements en km)

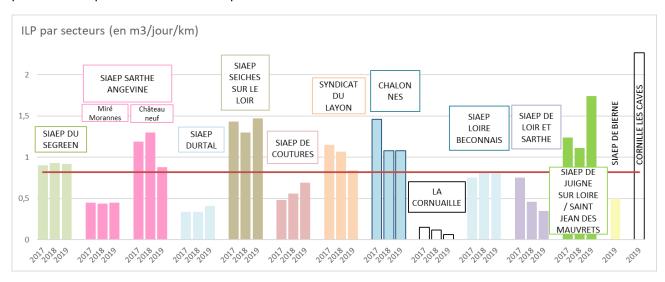
Ainsi, la majorité des réseaux du SEA peuvent être considérés comme rural, avec un ILC < 10 m³/jour/km.

Il est généralement admis qu'un Indice Linéaire de Pertes (ILP) est bon, lorsqu'il est inférieur à 1.5 en milieu rural. Les ILP sont donc globalement bons sur le périmètre du SEA, avec un **ILP global de 0.87**. Cet indice s'est légèrement dégradé par rapport à 2018, en raison de la prise en compte de la commune de Cornillé les Caves, qui présente des particularités.

La commune de Cornillé les Caves, présente un indice ILC> 30 ; en raison de consommations industrielles très importantes au regard de la longueur des réseaux, ce qui classerait le réseau de Cornillé dans la

catégorie des réseaux « urbains ». Pour cette catégorie, il est communément admis que l'ILP est bon lorsqu'il est inférieur à 7, ce qui est le cas avec un indice de 2.3 m3/jour/km.

La comparaison des ILP et des rendements permettent de nuancer certaines différences. Par exemple, si le rendement du secteur de l'ex-SIAEP de Seiches sur le Loir est sensiblement inférieur à celui de l'ex-SIEAP de Juigné, cela s'explique en partie par la différence de densité du réseau ; ainsi c'est l'inverse si on prend en compte l'indice linéaire de pertes.



3.3.3. Renouvellement du réseau (P107.2)

En 2019, sous maitrise d'ouvrages du SEA 611 branchements ont été réalisés ou repris, ainsi que 19.6 km de réseaux, dont la majorité en petit diamètre.

Secteur	Nombre de branchements renouvelés	Linéaires renouvellés (en ml)	Montant des travaux	% renouvelé en 2019	% renouvelé sur 5 ans (moyenne 2015- 2019)
SIAEP Segréen	139	6 050	810 783,31 €	0,4%	0,80%
Régie Loire Béconnais	123	6 172	829 278,84 €	0,9%	0,56%
SIAEP Coutures	81	919	279 630,56 €	0,2%	0,83%
SIAEP de Bierné	23	285	85 700,55 €	0,1%	
Sarthe Angevine Miré-Morannes	51	979	202 758,77 €	0,3%	0,22%
SIAEP Seiches sur le Loir	43	1 504	170 597,53 €	0,4%	0,14%
SIAEP de Durtal	7	59	27 651,00€	0,0%	0,57%
SIAEP du Layon	25	332	68 953,42 €	0,1%	0,33%
SIAEP Loir et Sarthe	77	714	241 529,24 €	0,3%	0,83%
Chalonnes	0	0	0,00€	0,0%	0,07%
SIAEP Juigné/St Jean	19	1 137	111 605,78 €	1,3%	0,94%
Sarthe Angevine Chateauneuf	23	1 423	240 095,00 €	2,2%	0,78%
La Cornuaille	0	0	0,00€	0,0%	0,23%
Total	611	19 574	3 068 583,99 €	0,4%	0,60%

Le taux de renouvellement des réseaux a été estimé à **0.4% en 2019**, 0.6%/an en moyenne en utilisant les données de renouvellement disponibles sur les 5 dernières années.

Il convient de noter la disparité entre les ex syndicats proches de 1% de renouvellement par an (moyenne sur les 5 dernières années) comme sur les ex SIAEP du SEGREEN, de JUIGNE, LOIR ET SARTHE, de COUTURES et des ex-syndicats dont cette moyenne est inférieure à 0,3%.

3.4 Autres indicateurs suivant décret 2007-675 et arrêté du 2 mai 2007

3.4.1 Autres indicateurs de performances du service :

		abonnés		le réclamation abonnés)	P 151.1 Taux des interruption non prog (pour 1 000	ons de service	délai maxima	de respect du l d'ouverture ents pour 100 abonnés
SERVICES	DELEGATAIRE		2018	2019	2018	2019	2018	2019
SIA EP DU SEGREEN	SAUR	18504	0,54	1,35	10,53	5,51	94,2	93,0
SIA EP SARTHE ANGEVINE		4934	0,82	0,61	14,24	12,37	93,1	93,3
MIRE MORANNES	SAUR	3186	0,63	0,94	17,84	17,58	92,6	92,0
CHATEAUNEUF et JUVARDEIL	SAUR	1748	1,18	0,00	7,69	2,86	94,0	95,6
SIA EP REGION DE DURTA L	VEOLIA	3297	0,19	1,33	7,47	1,70	100,0	100,0
SIA EP SEICHES SUR LE LOIR	SUEZ	4138	0,48	2,66	3,93	8,22	95,4	98,0
SIA EP DE LA REGION DE COUTURES	VEOLIA	8801	0,06	0,88	2,92	1,89	100,0	100,0
SYNDICAT DU LAYON	SAUR	5182	0,39	1,16	6,04	4,82	98,3	98,0
COMMUNE DE CHALONNES	SAUR	3093	0,98	0,97	3,91	3,23	97,1	96,6
SIAEP DE LOIR ET SARTHE	SAUR	3961	0,00	1,03	11,21	6,70	98,4	97,9
SIA EP DE JUIGNE SUR LOIRE / SA INT JEAN DES MAUVRETS	VEOLIA	3046	0,33	1,31	2,00	2,95	100,0	100,0
COMMUNE LA CORNUAILLE	SAUR	421	0,00	0,00	0,00	4,75	90,3	91,1
SIA EP DE BIERNE	SAUR	3888	0,97	0,3	8,97	13,07	96,43	92,03
TOTAL SEA			0,5	1,2	7,8	6,8	96,6	96,0

Ces indicateurs n'ont pu être calculés sur les services en régie (ex-SIAEP Loire Béconnais et commune du Louroux-Béconnais), en raison de l'insuffisance des données bancarisées.

3.4.3 Synthèse des indicateurs de performances du Syndicat d'Eau de l'Anjou

Code fiche descriptive	Indicateurs descriptifs des services	Valeurs de l'indicateur 2018	Valeurs de l'indicateur 2019	Clé de consolidation	Valeur de la dé
[D.101.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau public d'eau potable	140 398	150 403		
[D.102.0]	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/2020 (*)	2,39 €/m3	2,43 €/m3	Volumes facturés	8 892 836 m3
[D.102.0]	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/2019 (*)	2,38 €/m3	2,36 €/m3	Volumes facturés	8 892 836 m3
[D.151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements d'eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 à 2 jours selon les ex- syndicats	1 à 2 jours selon les ex- syndicats		
Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Valeurs de l'indicateur 2018	Valeurs de l'indicateur 2019	Clé de consolidation	Valeur de la dé
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100%	100%		
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico- chimiques	84%	87%		
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*)	112	110	Linéaire de réseau d'eau potable	4 928 km
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	85,9%	86,3%		
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptabilisés	0,87 m3/km/j	0,90 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	4 928 km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	0,82 m3/km/j	0,84 m3/km/j	Linéaire de réseaux de desserte	4 928 km
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource (*)	80,00%	80,00%	Volumes prélevés dans le milieu naturel	
[P110.3]	Indice linéaire de consommation	4,63 m3/km/j	4,94 m3/km/j	Linéaire de réseaux de desserte	4 928 km
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés (**) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des	7,8	6,8	Nombre d'abonnés desservis	71 090
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (**) Taux d'impayés sur la factures d'eau de l'année	96,60%	96,04%	Nombre d'abonnés desservis	71 090
[P154.0]	Taux d'impayés sur la factures d'eau de l'année précédente (*)	1,34%	1,41%	Chiffres d'affaires TTC	24,2 Millions €
[P155.1]	Taux de réclamations pour 1 000 abonnés (**)	0,5	1,2	Nombre d'abonnés desservis	71 090
Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Valeurs de l'indicateur 2018	Valeurs de l'indicateur 2019	Données élémentaires	Valeur des données
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (*)	0,66%	0,60%	Linéaire de réseau d'eau potable au 31/12/2018	4 928 km
[P109.0]	Montant des abondons de créances ou des versements à un fonds de solidarité du service de l'eau potable (*)	3 254 €	5 818 €		

Modalités de calculs :

A noter que certains indicateurs n'ont pas pu être calculés sur l'ensemble du syndicat et notamment sur les secteurs exploités en régie, en raison d'une bancarisation insuffisante des données.

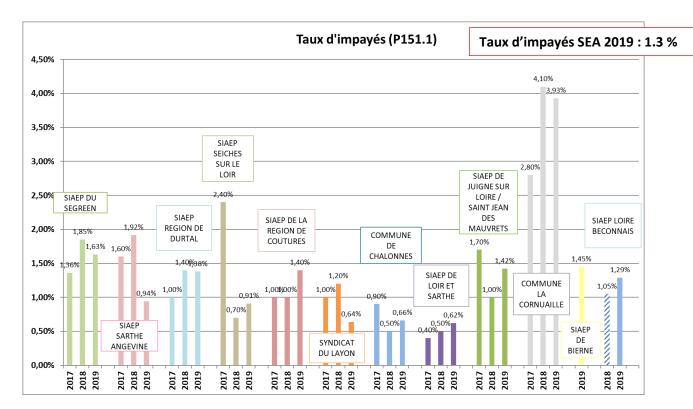
^(*) Valeur moyenne pondérée par rapport à la clé de consolidation sur l'ensemble du SEA

^(**) Valeur moyenne pondérée par rapport à la clé de consolidation, hors secteurs en régie.

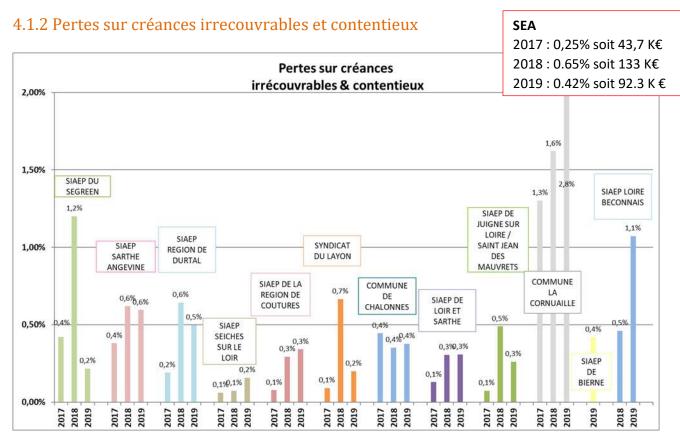
IV. Données budgétaires :

4.1 Indicateurs liées aux impayés et irrécouvrables :

4.1.1 Taux d'impayés (P151.1)



Sur l'ex SIAEP LOIRE BECONNAIS, le montant présenté correspond aux montants émis en 2017 et restants à recouvrer le 31/12/2018, divisé par le montant total des factures émises en 2017 (2.2 Millions d'euros)



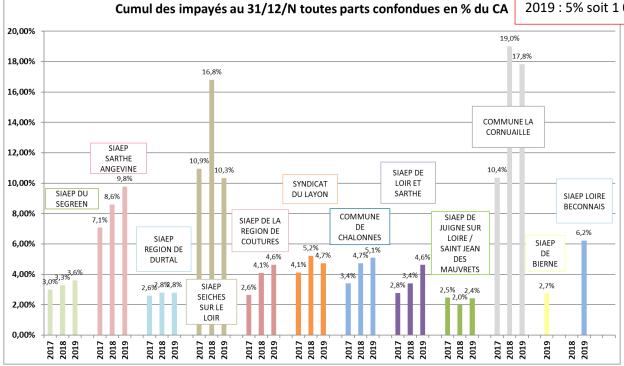
4.1.3 Cumuls des impayés toutes parts Confondues

Cumuls SEA (hors régie)

2017: 3.7 % soit 675.2 K€ 2018:5% soit 892.3 K€

Y compris régie :

2019 : 5% soit 1 096.7 K€



Ces cumuls des impayés sont donnés à titre indicatif, les comparaisons entre les secteurs ne sont pas pertinentes en raison de mode de calcul différent. En effet, sur certains secteurs sont pris en compte la totalité des impayés de l'exercice au 31/12 de l'année N, alors que sur d'autres sont comptabilisés uniquement les factures impayées à partir d'un délai (6 mois par exemple).

Sur le budget régie, le cumul des impayés au 31/03/2020 est de 158 630 €, exercice 2020 exclu (dont 69% lié à l'exercice 2019).

Si le taux d'impayés reste stable à l'échelle du SEA entre 2018 et 2019 (1.3% d'impayés), les indicateurs montrent une légère augmentation du montant des impayés cumulés, sur la plupart des secteurs du SEA.

En 2019, l'évolution du montant des créances irrécouvrables et des contentieux n'est corrélée ni aux taux d'impayés, ni aux cumuls des impayés. Cela s'explique par des impayés récents de 2019, qui seront recouvrés en 2020 et à un travail restant à mener des sommes cumulées d'impayés, qui devront être considérés comme des irrécouvrables dans les années à venir.

4.2 Financement des investissements du service :

Travaux engagés et réalisés

TRAVAUX AEP	INSCRIPTIONS BP 2019	REALISATION 2019	SOMME DES
			REALISATIONS 2018
BUDGET PRINCIPAL	11 544 239 €	5 337 424 €	8 014 680.66 €
BUDGET REGIE	2 678 955 €	1 043 785 €	1 100 495.70 €
TOTAL	14 223 194 €	6 381 209 €	9 115 176.36

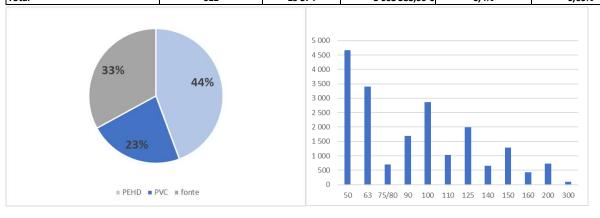
Travaux réceptionnés en 2019 :

Les travaux suivants ont été financés en partie sur les budgets 2018 et 2019. Seuls sont comptabilisés les travaux réceptionnés entre le 01 Janvier et le 31 Décembre 2019.

4.2.1 Réseaux :

En 2019, sous maitrise d'ouvrages du SEA 611 branchements ont été réalisés ou repris, ainsi que 19.6 km de réseaux, dont la majorité en petits diamètres.

	Nombre de	Linéaires	Montant des	% renouvelé en	% renouvelé sur 5
Secteur	branchements	renouvellés (en		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	ans (moyenne 2015-
▼	renouvelés 🔻	ml)	travaux	2019	2019)
SIAEP Segréen	139	6 050	810 783,31 €	0,4%	0,80%
Régie Loire Béconnais	123	6 172	829 278,84 €	0,9%	0,56%
SIAEP Coutures	81	919	279 630,56 €	0,2%	0,83%
SIAEP de Bierné	23	285	85 700,55 €	0,1%	
Sarthe Angevine Miré-Morannes	51	979	202 758,77 €	0,3%	0,22%
SIAEP Seiches sur le Loir	43	1 504	170 597,53 €	0,4%	0,14%
SIAEP de Durtal	7	59	27 651,00€	0,0%	0,57%
SIAEP du Layon	25	332	68 953,42 €	0,1%	0,33%
SIAEP Loir et Sarthe	77	714	241 529,24 €	0,3%	0,83%
Chalonnes	0	0	0,00€	0,0%	0,07%
SIAEP Juigné/St Jean	19	1 137	111 605,78 €	1,3%	0,94%
Sarthe Angevine Chateauneuf	23	1 423	240 095,00 €	2,2%	0,78%
La Cornuaille	0	0	0,00€	0,0%	0,23%
Total	611	19 574	3 068 583,99 €	0,4%	0,60%



Le taux de renouvellement a été estimé à 0.4% en 2019, soit 0.6% en moyenne sur les 5 dernières années. Le programme pluriannuel de renouvellement prévoit un renouvellement de 0.5 % les 5 prochaines années et 1% ensuite.

Des travaux de pose de nouveaux compteurs de sectorisation ou d'échanges d'eaux ont eu lieu en 2019, en lien notamment avec les partages des anciens syndicats entre les différentes collectivités.

4.2.2 Ouvrages :

- Réception d'une nouvelle usine de production d'eau potable sur Chazé-Henry (projet global à 4 Millions d'euros HT – subventionné à hauteur de 1.6 Millions d'euros)

4.2.3 Etudes principales:

- Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable, réalisé par EGIS EAU, (Tranche Ferme : 201 019
 € HT)
- Audit de la régie et de 8 contrats d'affermage réalisés par ESPELIA, (Tranche Ferme : 73 175 € HT)
- Etudes diagnostic du génie civil de 5 ouvrages, réalisé par SIXENSE, (24 117 €HT)
- Marchés à bons de commandes de maitrise d'œuvre : SAFEGE

4.3 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

BUDGET	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET REGIE
Encours de la dette au 31/12/2017	6 283 882€	2 145 373€
Encours de la dette au 31/12/2018 *	5 756 139 €	1 969 303€
Encours de la dette au 31/12/2019	6 175 926.9 €	2 463 848.9 €
Epargne brute annuelle en € 2018	5 636 000 €	1 257 000 €
Epargne brute annuelle en € 2019	4 591 448.94 €	1 160 078.31 €
Durée d'extinction de la dette en années	1.3	2.1

^{*} A noter que des encours de dette à hauteur de 939 938 € sur le budget principal et 165 018 € sur le budget régie ont été intégré au 01/01/2019, correspondant à l'intégration d'une partie du SIAEP de Bierné et de la commune déléguée du Louroux Béconnais.

2019 étant la seconde année du SEA, ces valeurs sont toujours en cours de stabilisation, notamment en lien avec les procédures de dissolution en cours et de partage des emprunts existants. Le budget Régie correspond à la reprise du budget de l'ancien SIAEP de Loire Béconnais, auquel ont été ajoutés tous les frais inhérents aux régies et prestations de services sur la commune de Cornillé les Caves.

On peut toutefois noter que le SEA n'est que peu endetté avec de très bons ratios de désendettement, en légère dégradation par rapport à 2018, avec la souscription de nouveaux emprunts pour financer les investissements à venir.

4.4 Amortissements

BUDGET	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET REGIE	
Dotation aux amortissements	2 662 865 €	768 208 €	

De la même façon, ces valeurs de dotation d'amortissements en 2019 sont en cours de stabilisation, en raison des procédures de partage et de dissolution des précédentes structures et devraient évoluer dans les prochaines années, avec notamment l'intégration de 3 communes du SMAEP des Eaux de Loire et de la commune d'Aubigné sur Layon et le retrait de la commune d'Ingrandes.

Annexes

I. Tarifs

o SIAEP DU SEGREEN

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	39,17 €/an	39,17 €/an	40,17 €/an	2,55%
Part proportionnelle	1 à 6 000 m3	0,6308 €/m3	0,6308 €/m3	0,6469 €/m3	2,55%
Vente en gros			0,6308 €/m3	0,6469 €/m3	2,55%
Part Délégataire					
Part Fixe	Abonnement	31,39 €/an	31,87 €/an	32,51 €/an	2,01%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 6 000 m3	0,8530 €/m3	0,8661 €/m3	0,8830 €/m3	1,95%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,4959 €/m3	0,5035 €/m3	0,5136 €/m3	2,00%
Vente en gros		0,4959 €/m3	0,5035 €/m3	0,5136 €/m3	2,00%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0475 €/m3	0,0400 €/m3	0,0400 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex SIAEP de MIRE MORANNES)

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement				
	Branchement principal	50,40 €/an	49,59 €/an	50,19 €/an	1,21%
	Branchement secondaire	52,43 €/an	9,16 €/an	9,26 €/an	1,21%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,8000 €/m3	0,7872 €/m3	0,8785 €/m3	11,60%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,6200 €/m3	0,6101 €/m3	0,6809 €/m3	11,60%
Part Délégataire					
Part Fixe	Abonnement	52,43 €/an	53,26 €/an	54,25 €/an	1,86%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	1,0248 €/m3	1,0410 €/m3	0,9798 €/m3	-5,88%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,7627 €/m3	0,7748 €/m3	0,7086 €/m3	-8,54%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0550 €/m3	0,0550 €/m3	0,0550 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o SIAEP SARTHE ANGEVINE (ex CHAUTEAUNEUF-SUR-SARTHE JUVARDEIL)

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	38,20 €/an	37,59 €/an	38,04 €/an	1,20%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,6850 €/m3	0,6740 €/m3	0,6821 €/m3	1,20%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,3900 €/m3	0,3838 €/m3	0,3884 €/m3	1,20%
Part Délégataire					
Part Fixe	Abonnement	51,06 €/an	51,98 €/an	52,97 €/an	1,90%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	1,0120 €/m3	1,0310 €/m3	1,0500 €/m3	1,84%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	1,0200 €/m3	1,0310 €/m3	1,0500 €/m3	1,84%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0500 €/m3	0,0470 €/m3	0,0430 €/m3	-8,51%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o SIAEP REGION DE DURTAL (Communes du SEA)

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	62,74 €/an	61,74 €/an	62,48 €/an	1,20%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 40 m3	0,4620 €/m3	0,4546 €/m3	0,4601 €/m3	1,21%
Part proportionnelle Tranche N°2	41 à 200 m3	0,7180 €/m3	0,7065 €/m3	0,7150 €/m3	1,20%
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 200 m3	0,5130 €/m3	0,5048 €/m3	0,5109 €/m3	1,21%
Vente d'eau en gros	SIAEP de SEICHES SUR LE LOIR	0,4400 €/m3	0,4330 €/m3	0,4382 €/m3	1,20%
Part Délégataire					
Part Fixe	Abonnement	41,62 €/an	42,30 €/an	43,02 €/an	1,70%
Part proportionnelle		0,8260 €/m3	0,8390 €/m3	0,8540 €/m3	1,79%
Vente en gros	SIAEP de SEICHES SUR LE LOIR	0,7760 €/m3	0,7880 €/m3	0,8020 €/m3	1,78%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0480 €/m3	0,0480 €/m3	0,0633 €/m3	31,88%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o <u>SIAEP SEICHES SUR LE LOIR</u>

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	29,38 €/an	29,84 €/an	31,91 €/an	6,9%
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 6 000 m3	0,5440 €/m3	0,5527 €/m3	0,5908 €/m3	6,9%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,2720 €/m3	0,2764 €/m3	0,2954 €/m3	6,9%
Part Délégataire					
Domestique					
Part Fixe	Abonnement	29,81 €/an	30,29 €/an	30,82 €/an	1,75%
Part proportionnelle		0,6420 €/m3	0,6520 €/m3	0,6630 €/m3	1,69%
Municipaux					
Part Fixe	Abonnement	29,8100 €/m3	30,29 €/an	30,82 €/an	1,75%
Part proportionnelle		0,6420 €/m3	0,6520 €/m3	0,6630 €/m3	1,69%
Industriels					
Part Fixe	Abonnement	1 104,20 €/an	1 122,00 €/an	1 141,60 €/an	1,75%
Part proportionnelle		0,4420 €/m3	0,4490 €/m3	0,4570 €/m3	1,78%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0500 €/m3	0,0120 €/m3	0,0046 €/m3	-61,67%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o SIAEP DE LA REGION DE COUTURES (Communes du SEA)

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe DN	Abonnement	28,02 €/an	28,02 €/an	29,88 €/an	6,64%
Part proportionnelle	Tout clients	0,7030 €/m3	0,7030 €/m3	0,7396 €/m3	5,20%
Vente en gros		0,7030 €/m3	0,7030 €/m3	0,7209 €/m3	2,55%
Part Délégataire					
Part Fixe DN	Abonnement	40,32 €/an	42,20 €/an	41,90 €/an	-0,71%
Part proportionnelle	Tout clients	0,6612 €/m3	0,6921 €/m3	0,6872 €/m3	-0,71%
Vente en gros		0,4220 €/m3	0,4420 €/m3	0,4500 €/m3	1,81%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en ea	0,0400 €/m3	0,0340 €/m3	0,0295 €/m3	-13,24%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o COMMUNE DE CORNILLE LES CAVES

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	40,00 €/an	40,64 €/an	43,44 €/an	6,89%
Part proportionnelle		1,0460 €/m3	1,0461 €/m3	1,1182 €/m3	6,89%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource	0,0500 €/m3	0,0500 €/m3	0,0550 €/m3	10,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o SYNDICAT DU LAYON

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	45,20 €/an	45,20 €/an	46,35 €/an	2,54%
Part proportionnelle Tranche N°1	0-40 m3	0,3026 €/m3	0,3026 €/m3	0,3103 €/m3	2,54%
Part proportionnelle Tranche N°2	40 - 100m3	0,6989 €/m3	0,6989 €/m3	0,7167 €/m3	2,55%
Part proportionnelle Tranche N°3	100 à 500 m3	0,5743 €/m3	0,5743 €/m3	0,5889 €/m3	2,54%
Part proportionnelle Tranche N°4	au-delà de 500 m3	0,5630 €/m3	0,5630 €/m3	0,5774 €/m3	2,56%
Vente d'eau en gros			0,2335 €/m3	0,2395 €/m3	2,57%
Part Délégataire					
Part Fixe	Abonnement	27,23 €/an	27,50 €/an	27,98 €/an	1,75%
Part proportionnelle	0-40 m3	0,6560 €/m3	0,6620 €/m3	0,6740 €/m3	1,81%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0420 €/m3	0,0350 €/m3	0,0330 €/m3	-5,71%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o <u>SIAEP LOIRE BECONNAIS</u>

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Part Collectivité					
Part Fixe DN 15 mm	Abonnement	37,00 €/an	37,59 €/an	40,18 €/an	6,89%
Part Fixe DN 125/30mm	Abonnement	81,00 €/an	82,30 €/an	87,97 €/an	6,89%
Part Fixe DN 40/50 mm	Abonnement	101,00 €/an	102,62 €/an	109,69 €/an	6,89%
Part Fixe DN 60/65 mm	Abonnement	131,00 €/an	133,10 €/an	142,27 €/an	6,89%
Part Fixe DN 80 mm	Abonnement	210,00 €/an	213,36 €/an	228,06 €/an	6,89%
Part Fixe DN 100 mm	Abonnement	340,00 €/an	345,44 €/an	369,24 €/an	6,89%
Communes alimentées par la station de p	oroduction du Boyau				
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,1500 €/m3	1,1684 €/m3	1,2489 €/m3	6,89%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,0500 €/m3	1,0668 €/m3	1,1403 €/m3	6,89%
Communes de St Sigismon, Villemoisan,	Ingrandes et La Possonnière				
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,2500 €/m3	1,2700 €/m3	1,3575 €/m3	6,89%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,0500 €/m3	1,0668 €/m3	1,1403 €/m3	6,89%
Vente d'eau en gros					
ex-SIAEP du Segreéen (SAUR)			0,8331 €/m3	0,8905 €/m3	6,89%
Chalonnes (SAUR)	0 à 30 000 m3		0,7500 €/m3	0,4356 €/m3	-41,92%
	30 001 à 80 000 m3		0,6500 €/m3	0,4356 €/m3	-32,98%
	> 80 000 m3		0,4000 €/m3	0,4356 €/m3	8,90%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,0421 €/m3	100,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o Communes de CHALONNES

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	10,21 €/an	10,37 €/an	11,08 €/an	6,85%
Part proportionnelle		0,3500 €/m3	0,3556 €/m3	0,3801 €/m3	6,89%
Part Délégataire					
Part Fixe	Abonnement	37,73 €/an	38,50 €/an	39,14 €/an	1,66%
Part proportionnelle		0,8400 €/m3	0,8400 €/m3	0,9400 €/m3	11,90%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0330 €/m3	0,0330 €/m3	0,0330 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o SIAEP DE LOIR ET SARTHE

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	51,82 €/an	51,82 €/an	53,14 €/an	2,55%
Part proportionnelle		0,6576 €/m3	0,6576 €/m3	0,6744 €/m3	2,55%
Part Délégataire					
Part Fixe	Abonnement	35,28 €/an	36,15 €/an	36,84 €/an	1,91%
Part proportionnelle		0,6358 €/m3	0,6517 €/m3	0,6640 €/m3	1,89%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

O SIAEP DE JUIGNE SUR LOIRE / SAINT JEAN DES MAUVRETS

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	15,34 €/an	15,60 €/an	16,66 €/an	6,79%
Part proportionnelle		0,3330 €/m3	0,3383 € /m3	0,3863 €/m3	14,19%
Part Délégataire					
Part Fixe	Abonnement	33,50 €/an	34,22 €/an	34,72 €/an	1,46%
Part proportionnelle	terme distribution	0,2208 €/m3	0,2250 €/m3	0,2289 €/m3	1,73%
Part proportionnelle	terme importation	0,9016 €/m3	0,7352 €/m3	0,6878 €/m3	-6,45%
Part proportionnelle	collectivités extérieures	0,9016 €/m3	0,7352 €/m3	0,6878 €/m3	-6,45%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o COMMUNE DE LA CORNUAILLE

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	60,00 €/an	59,04 € /an	61,70 €/an	4,51%
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 500 m3	0,3500 €/m3	0,3444 €/m3	0,4677 €/m3	35,80%
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	0,2000 €/m3	0,1968 €/m3	0,2673 €/m3	35,82%
Part Délégataire					
Part Fixe	Abonnement	22,73 €/an	24,09 €/an	22,62 €/an	-6,10%
Part proportionnelle	1 à 500 m3	1,3810 €/m3	1,4640 €/m3	1,3740 €/m3	-6,15%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o COMMUNE DU LOUROUX BECONNAIS

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	55,30 €/an	55,30 €/an	59,11 €/an	6,89%
Part proportionnelle		1,2700 €/m3	1,2700 €/m3	1,3575 €/m3	6,89%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €/m3	0,0000 €/m3	0,0476 €/m3	
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o SIAEP DE BIERNE (Communes du 49)

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	46,18 €/an	46,18 €/an	47,36 €/an	2,56%
Part proportionnelle Tranche n°1	0 à 200 m3	0,5213 €/m3	0,5213 €/m3	0,5346 €/m3	2,55%
Part proportionnelle Tranche n°2	200 à 1000 m3	0,4793 €/m3	0,4793 €/m3	0,4915 €/m3	2,55%
Part proportionnelle Tranche n°3	au-delà de 1000 m3	0,4668 €/m3	0,4668 €/m3	0,4787 €/m3	2,55%
Vete d'eau en gros			0,2040 €/m3	0,2092 €/m3	2,55%
Part Délégataire					
Part Fixe	Abonnement	27,72 €/an	28,23 €/an	28,79 €/an	1,98%
Part proportionnelle		0,8030 €/m3	0,8180 €/m3	0,8340 €/m3	1,96%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0510 €/m3	0,0510 €/m3	0,0510 €/m3	0,00%
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,8180 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

o Commune d'Aubigné sur Layon

Grille tarifaire		2018	2019	2020	Variation
Part Collectivité					
Part Fixe	Abonnement	37,62 €/an	38,38 €/an	41,02 €/an	6,88%
Part proportionnelle		0,6100 €/m3	0,6201 €/m3	0,6628 €/m3	6,89%
Part Délégataire					
Part Fixe	Abonnement	30,84 €/an	33,10 €/an	33,92 €/an	2,48%
Part proportionnelle		0,4420 €/m3	0,4500 €/m3	0,4610 €/m3	2,44%
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	0,0000 €/m3	
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,3000 €/m3	0,00%

Note d'information de l'Agence de l'eau Loire Bretagne II.



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 april 2016 - art.31, impose au Latricie LZZZ4-5 du code general des collectivités territoriales, modine par la loi n 2016-1067 du 6 aduit 2016-art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le préosagen. Ce lappor les presente a postant un rise reduction au strett a control de l'extende de l

Edition mars 2019

L'agence de l'eau vous informe



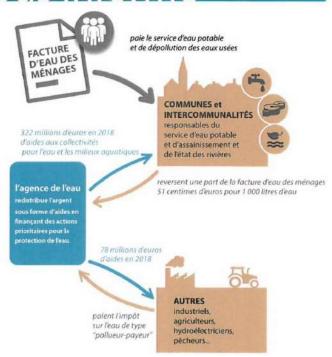
LE SAVIEZ-VOUS?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m3 par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

• Qui pale quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne















2,31 € de redevance de prélèvement payés par les Irrigants





À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'Intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'Intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2019 est la première année du 11º programmes d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.





48,20 €
aux collectivités pour l'épuration et la
gestion des eaux de pluie,
dont 15,23 € pour la solidarité envers les



15,05 €
pour lutter contre les
pollutions diffuses et
protéger les captages

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau 100 € 1





4,84 €
pour la gestion quantitative
et les économies d'eau





2

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommuncale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11° programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...

















* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : palement pour services environnementaux

6 APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

Le but? Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11° programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

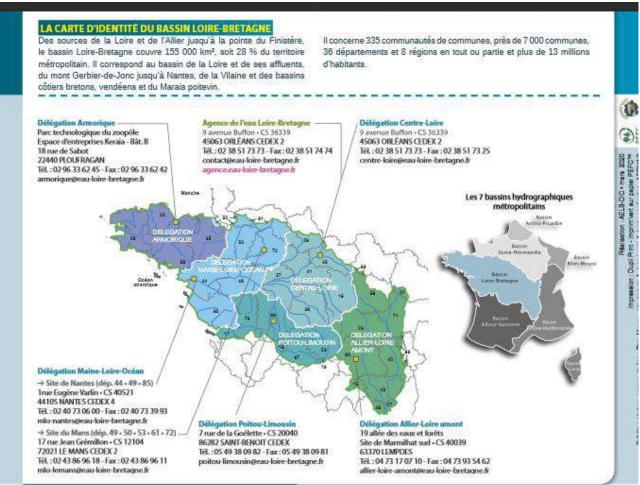
UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.





III. Fiches ARS – Qualité de l'eau distribuée

29 fiches correspondants à chaque unité de distribution (UDI)